



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
ORGANIGRAMME	6
INTRODUCTION	7
1. ADMINISTRATION GENERALE	9
1.1 INFORMATIQUE, TELEPHONIE ET INTERNET	9
1.2 PAROISSES	9
1.3 PERSONNEL	9
1.4 NATURALISATIONS	10
1.5 NOUVEAUX HABITANTS	10
1.6 JEUNES CITOYENS	10
1.7 ARGdV	10
1.8 LE LOCAL (ANCIENNEMENT TOIT POUR TOUS)	11
1.9 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	11
1.10 JARDIN D'ENFANTS « LES P'TITS TARTREUX »	11
1.11 RELATIONS AVEC L'ÉTAT	11
1.12 CONSEIL COMMUNAL	11
1.13 CONTROLE DES HABITANTS	12
1.14 CHOMAGE ET RI	15
1.15 JUBILAIRES	15
1.16 ABONNEMENT JOURNAL "GENERATIONS"	15
1.17 SOCIÉTÉS LOCALES	15
1.18 MANIFESTATIONS	17
1.19 BUS PPD L	19
1.20 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	19
2. FINANCES	20
2.1 FINANCES GENERALES	20
2.2 REVENU GLOBAL DES IMPOTS	20
2.3 CONJONCTURE	20
2.4 PROCEDURE BUDGETAIRE, PLAN D'INVESTISSEMENT, PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT	21
2.5 DETTE ET UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	22
2.6 CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION	22
3. DOMAINES ET BATIMENTS	23
3.1 DECHARGES	23
3.2 JARDINS FAMILIAUX	23
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	23
3.4 BOIS DE FEU	23
3.5 MAISON DE COMMUNE	23
3.6 SALLE POLYVALENTE	23

3.7	POLICE DES CONSTRUCTIONS	23
3.8	PARCS, JARDINS ET CIMETIERE	24
3.9	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	24
3.10	PORCHERIE	24
3.11	COLLEGE DE LA LECHIRE	24
3.12	COLLEGE DU BORNALET	24
3.13	BATIMENT DE LA VOIRE (BUVETE & VESTIAIRES FC VENOGÉ)	25
3.14	EGLISE	25
3.15	TERRAINS COMMUNAUX	25
4. TRAVAUX		26
4.1	PARCS, SIGNALISATION	26
4.2	VITESSE	26
4.3	ROUTES	26
4.4	ESPACES PUBLICS	27
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	27
4.6	VEHICULES	27
4.7	VOIRIE ET DECHETTERIE	27
5. INSTRUCTION PUBLIQUE		29
5.1	ASICOPE	29
5.2	ECOLIERS DE PENTHAZ	29
5.3	ETUDES SURVEILLEES	30
5.4	CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)	30
5.5	ECOLES DE MUSIQUE	30
5.6	PATROUILLEURS	30
5.7	LA « PENTADINE » CANTINE SCOLAIRE	30
6. SECURITE PUBLIQUE		32
6.1	SERVICE DU FEU	32
6.2	PROTECTION CIVILE	32
6.3	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	32
7. AFFAIRES SOCIALES		34
7.1	LAJE – RESEAU AJERCO	34
7.2	CSR – RAS – REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE	34
7.3	ENTRAIDE FAMILIALE	34
7.4	AVASAD (ASPMAD)	35
7.5	EHNV (ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU NORD VAUDOIS)	35
7.6	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	35
7.7	FACTURE SOCIALE	35
8. SERVICES INDUSTRIELS		36
8.1	EAU	36
8.2	FONTAINES	37
8.3	COURS D'EAU	37
8.4	AIEE	37
8.5	COSVEGAZ/HOLDIGAZ	37

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2016 **38**

10. COMPTES 2017 ET COMMENTAIRES **40**

10.1	INTRODUCTION	40
10.2	COMPTES 2017	40
10.3	DECOMPOSITION DU RESULTAT 2016	40
10.4	FINANCEMENTS SPECIAUX 2017 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES	41
10.5	FINANCES	41
10.6	COMMENTAIRES DU SYNDIC	42
10.7	RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE	44

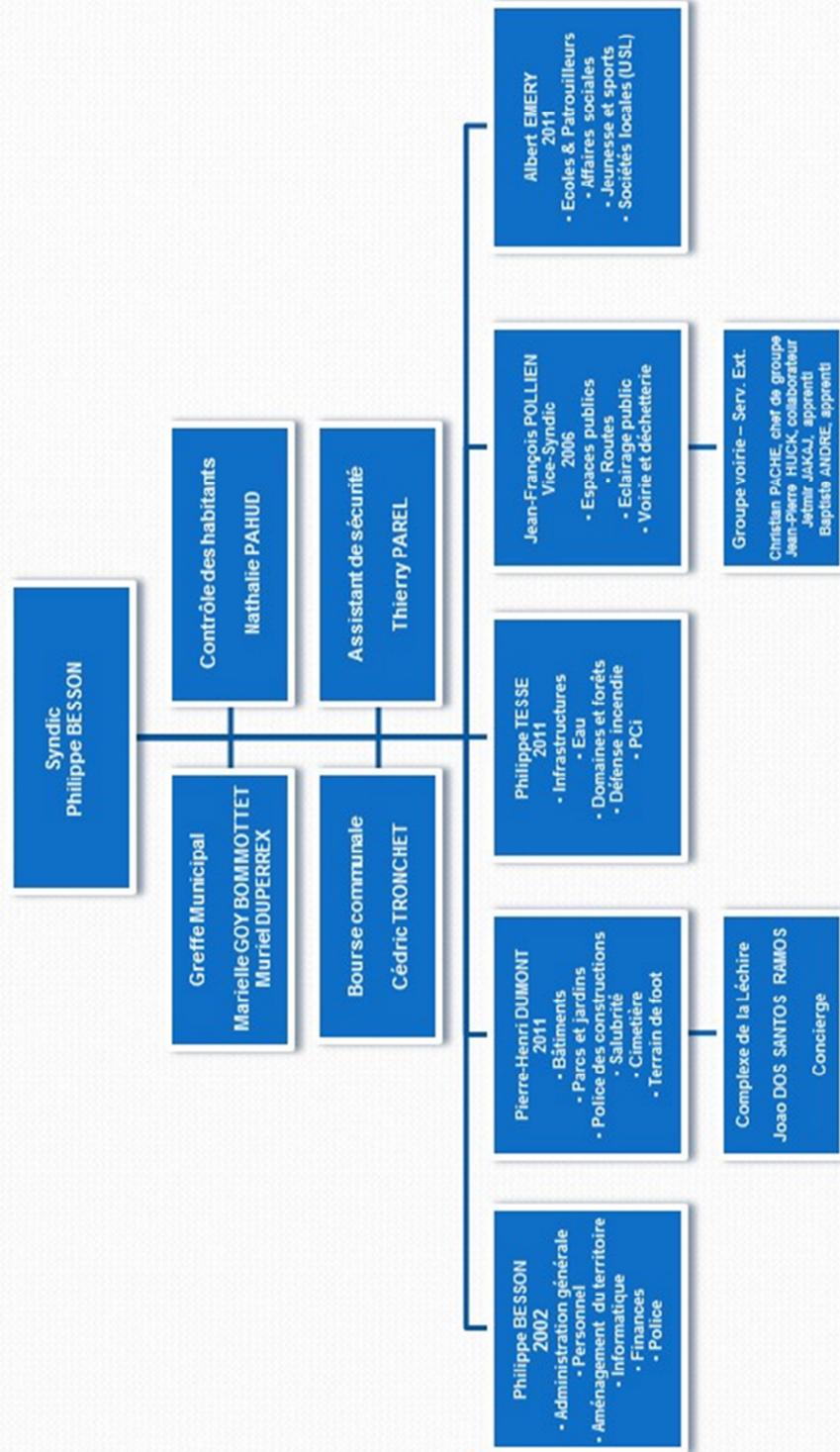
11. CONCLUSIONS **50**

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région COssonay
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASP	Assistant de Sécurité Publique
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EHNV	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PPDL	Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussey-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UCV	Union des Communes Vaudoises

ORGANIGRAMME

Organisation communale 2017



Le personnel communal se compose de 10 collaborateurs correspondant à 7,9 ETP

INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de notre commune.

La vie de la Commune s'est poursuivie avec son lot de projets en cours et/ou nouveaux. Une chose est sûre, le travail n'a pas manqué pour les imaginer, prendre des décisions de principe quant à leur lancement ou non et surtout étudier, à l'interne ou en collaboration avec les exécutifs voisins et/ou les différents services de l'Etat, en vue de présenter les préavis indispensables à leur réalisation, tout ceci parallèlement avec le suivi des importants investissements en cours.

Dès lors, parmi les très nombreux dossiers traités en 2017, elle met en exergue les thèmes suivants :

- Infrastructures, soit :
 - RC177, le chantier poursuit son cours et les délais sont plus que respectés puisque le tronçon de Penthaz a été mis en service le 21 décembre, terminant ainsi notre contournement. L'inauguration officielle de l'ensemble de la route est agendée au 4 octobre 2018 suite à une journée « route ouverte » en septembre.
 - Poursuite des travaux à la route de la Rippe.
 - Poursuite des travaux à la route de Daillens.
- Patrimoine immobilier communal :
 - Finalisation du projet d'extension de la Maison de Commune, obtention du crédit d'investissement et lancement des travaux.
- Police des constructions et aménagement du territoire, soit :
 - Le centre du village poursuit progressivement sa mue. De nouveaux projets sont en gestation et devraient être lancés en 2018. Les dernières parcelles disponibles dans les zones « villas » pourraient accueillir, elles aussi, de nouveaux projets. A noter qu'un certain nombre de biens changent de propriétaires qui cherchent à mieux exploiter les espaces disponibles, par exemple en les louant en collocations ou pour du co-working.
 - Lancement des appels d'offres en vue de la mise en adéquation du Plan Général d'Affectation (PGA) communal aux nouvelles règles fixées par la LAT et son règlement d'application et de la révision du Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA).
- Poursuite du projet de réorganisation scolaire régionale et création du groupement scolaire de l'ASIVenoge ainsi que de la création de l'association de la piscine régionale couverte de Cossonay et environs sous la forme de l'ASPIC.

Parallèlement, l'exécutif communal a poursuivi la politique d'entretien du patrimoine immobilier qu'elle conduit systématiquement depuis quelques années.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a pas ou prou connu de modifications l'an dernier. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sous forme de quelques données :

	2013	2014	2015	2016	2017
Heures de vacances (1)	1'971	1'876	1'972	1'980	1'933
Kilomètres parcourus (1)	4'212	3'248	3'624	3'539	4'491
Séances de Municipalité ordinaires	43	44	44	46	44
Séances de Municipalité extraordinaires	6	7	8	4	13
Séances spéciales (2)	--	62	66	53	65
Séances intercommunales (2)	173	105	147	141	186

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation d'un seul municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2017 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs.

Ce dernier sert à alimenter notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Finalement, les chapitres qui composent la suite de ce rapport résument la vie de notre commune.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Informatique, téléphonie et internet

- Poursuite de l'introduction progressive et partielle de la GED (gestion électronique des documents) au sein de l'administration communale.
- Validation électronique de l'ensemble des factures de la bourse par les Municipaux en vue de leur règlement après une double signature.
- Introduction de tablettes pour la Municipalité afin de réduire l'émission papier de nombreux documents.
- Guichet virtuel : après sa mise en œuvre début 2012, l'utilisation du guichet virtuel, après une longue période de rodage, semble connaître un net regain d'intérêt (13 requêtes en 2015, 13 en 2016, 22 en 2017).
- Le site internet communal connaît toujours et encore un franc succès.

1.2 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. A noter que le Comité de paroisse a sollicité un entretien avec les communes pour leur soumettre leurs problèmes financiers. Les comptes 2017 sont déficitaires, les finances sont compliquées. La paroisse a informé les communes des difficultés financières rencontrées depuis quelques années. Une solution intercommunale pour palier à ces problèmes devrait être envisagée.
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Penthaz. Si la participation est toujours modeste, le comité a trouvé des solutions pour attirer les plus jeunes. La Municipalité encourage la population à prendre part à cette manifestation.
- La Municipalité renouvelle ses remerciements à Mme Catherine Novet, diacre, M. André Perrenoud, pasteur, et à la commission de paroisse pour leur engagement durant l'année écoulée.
- Feu de l'Avent : cette année encore, MM. J. Deléderray et E. Trauffer ont accepté d'allumer le feu lors de cette soirée qui a rassemblé une poignée de paroissiens et d'autres habitants plus attirés par les flammes que par les chants.

Eglise catholique

- L'ensemble des séances et discussions n'a apporté aucune solution en 2017 ni au projet de réfection de la chapelle de la Sarraz ni sur le mode d'utilisation du fonds intercommunal de rénovation des sites de la paroisse catholique.

1.3 Personnel

- Côté formation, un sujet qui tient à cœur la Municipalité :
 - Mme Marielle Goy Bommottet a terminé son cursus et obtenu son diplôme de cadre en gestion administrative. Elle pourrait poursuivre, en 2018, sa formation en vue d'obtenir un brevet fédéral, faisant ainsi partie de la première volée à en être récipiendaire.
 - Notre apprenti, M. Jetmir Jakaj, a obtenu son CFC d'agent d'exploitation. Il a immédiatement rejoint notre équipe de voirie en tant qu'employé.
 - Félicitations à tous les deux pour leur engagement, leurs magnifiques résultats et l'apport qu'en retire, jour après jour, la commune.
 - Lors de l'établissement du budget 2018, la Municipalité a pris une décision de principe en décidant de faire de notre commune une commune formatrice au niveau de l'administration. Avec l'agrandissement en cours de la Maison de Commune, une place d'apprentissage pourrait voir le jour en août 2018.

- A la veille de l'automne, M. Jean-Pierre Huck a quitté nos effectifs, tout comme le nouvel apprenti au 31 décembre.
- Côté jubilaire, Mme Nicole Huck a passé le cap des 30 ans de service en tant que femme de ménage.
- Comme il est désormais de coutume, le moment de convivialité à l'intention du personnel mensualisé a été décalé. Le 9 juin, après un déplacement en bus, la journée s'est poursuivie par une mini-croisière sur les 3 lacs depuis Bienne. Elle nous a conduits dans la région du Mont-Vully où nous avons partagé le repas de midi avant d'aller visiter le Papiliorama à Chiètres.
- Le 23 novembre, au Foyer de la grande Salle, une soirée aux couleurs libanaises été offerte aux nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté. Ce fut aussi le moment de remercier officiellement Mmes Eveline Müller pour ses vingt ans au sein de l'équipe des patrouilleuses et Nathalie Gachet qui, suite à une réorientation professionnelle, a donc quitté la même équipe ainsi que celle des P'tits Tartreux.
- Introduction du système de gestion du temps : un règlement municipal d'utilisation a été mis en place avec la collaboration d'une délégation du personnel.

1.4 Naturalisations

- En 2017, la commission municipale de naturalisation s'est réunie 3 fois pour auditionner un ou une candidate à la naturalisation ordinaire.
- La Municipalité a reçu 4 demandes de procédure de naturalisation ordinaire et 5 demandes de procédure de naturalisation facilitée (étrangers nés en Suisse).
- Au total, 9 habitants ont été naturalisés en 2017 (13 en 2016), que ce soit dans notre commune ou dans divers cantons, par procédure ordinaire ou facilitée (étrangers nés en Suisse ou par mariage).
- Contrairement à ce qui aurait pu être attendu en raison du durcissement des conditions d'obtention dès le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité n'a pas constaté de hausse des demandes.

1.5 Nouveaux Habitants

- Pas de manifestation en 2017.

1.6 Jeunes citoyens

- Pas de réception en 2017 faute de combattants.

1.7 Association de la Région du Gros-de-Vaud - ARGdV

- Participation de MM. Philippe Besson et Jean-François Pollien à toutes les assemblées de l'ARGdV.
- Le Plan Directeur du Gros-de-Vaud a été approuvé par une majorité des communes du District. Une partie de celles de la région de la Venoge l'a soit refusé, à l'unisson de Penthaz, soit accepté partiellement comme Penthalaz ou soit encore non présenté à leur législatif comme à Daillens. Après la procédure usuelle, et sur insistance de l'ARdGV, il a finalement été validé par le Conseil d'Etat quand bien même le nouveau règlement d'application de la LAT a définitivement écarté ce type de document dans son souci de simplifier les procédures. A noter qu'un seul autre district entend finaliser le sien, les 8 autres ayant tous renoncé à les développer. Dès lors, ce document ne servira que de fil conducteur aux futures politiques du Gros-de-Vaud.
- Faisant suite à l'augmentation des contributions des communes au 1^{er} janvier, l'ARGdV a étoffé son offre par la création d'un poste de « Monsieur Economie » afin d'attirer de nouvelles entreprises et d'améliorer le ratio « emplois-habitants » du District comme le prône le Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud.
- M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARGdV et poursuivi son engagement pour la région.

1.8 Le Local (anciennement Toit Pour Tous)

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler. Les jeunes, issus tant de notre commune que des communes alentours, trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.
- Cette année, le personnel du local a été invité par notre commune pour le souper de fin d'année.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 19'036.60 pour 2017.

1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- La bibliothèque intercommunale a une bonne réputation, elle est bien fréquentée puisque ce ne sont pas moins de 24 729 livres qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- L'offre de livres est régulièrement actualisée.
- Désormais, la bibliothèque ouvre ses portes 2 samedis par mois. Les bibliothécaires multiplient leurs animations, comme BiblioBrico et Tapas'Livres, rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.

1.10 Jardin d'enfants « Les P'tits Tartreux »

- Mme Céline Morillon a remplacé Mme Nathalie Gachet.
- Une extension des horaires a été mise en place pour accueillir les enfants avant le début des classes. Bien qu'elle ait été bien accueillie par les parents de jeunes enfants fréquentant la Halte-jeux, donc pas encore en âge scolaire, cette initiative peine toutefois à trouver sa place auprès de ceux qu'elle semblait concerner.
- Les jeux d'extérieur ont été remplacés grâce à une subvention de la Loterie Romande ; ils continuent à faire la joie des plus jeunes.
- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie qui reste très appréciée par les enfants qui la fréquentent. Elle tient à féliciter son Comité et les jardinières pour leur dynamisme et leur efficacité et les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.

1.11 Relations avec l'Etat

- 2017 a été marquée par le renouvellement des autorités cantonales. Comme attendu, pas de bouleversement, si ce n'est, au niveau de l'exécutif, le remplacement de Mme Anne-Catherine Lyon, quelque peu poussée vers la sortie, par Mme Cesla Amarelle au département de l'éducation.
- Les dossiers à négocier entre le Canton et les Communes attendront, pour l'essentiel, 2018.
- Au niveau de l'aménagement du territoire, le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil avec son règlement d'application, a été envoyé à Berne, pour approbation par le Conseil fédéral comme le veut la procédure. En principe, ce dernier devrait donner son accord ou le retourner pour corrections courant du premier trimestre 2018.
- La votation sur la RIEIII fédérale a été rejetée par une majorité de la population suisse. La population vaudoise ayant confirmé son vote cantonal en l'acceptant, le Conseil d'Etat entend poursuivre le processus cantonal... malheureusement, sans les transferts fédéraux. Pas grave, les Communes passeront une nouvelle fois à la caisse et les Municipalités pour des imbéciles quand elles devront augmenter les impôts, en lieu et place de notre grand argentier, pour financer les prestations sociales complémentaires.
- Nouveau sujet qui fâche en vue, l'initiative cantonale de la gauche pour des soins dentaires gratuits pour laquelle la population vaudoise votera le 4 mars 2018. A charge des communes et des classes moyennes... une grosse poignée de centaines de millions si le peuple l'approuve.

1.12 Conseil communal

- En raison de la difficulté à faire progresser certains dossiers, 2017 a été marquée par un faible nombre de séances pour le législatif, mais relativement chargées en matière à traiter.

- Pour mémoire, les commissions permanentes suivantes siègent :

Commission des finances

Président : M. Nicolas Marcoz. Rapporteur : M. Sébastien Durussel. MM. Yves Dupraz, Olivier Caputo, Christian Muster, Jean-Mathieu Reynaud et Sylvain Marino.

Commission de gestion

Président : M. Rinaldo Canuto ; Rapporteur : M. Christophe Zosso. Mmes Filomena Amarantidis et Carmen Valzino ; MM. Jacques Deléderray, Jean-Marc Gerber et Christophe Emery.

Commission des Espaces publics

Président : M. Steeve Bacher. MM. Pierre Dällenbach, Frédéric Declercq, Philippe Gerhard, Sylvain Marino, Patrick Narducci et Stéphane Rollier

Commission de recours en matière fiscale

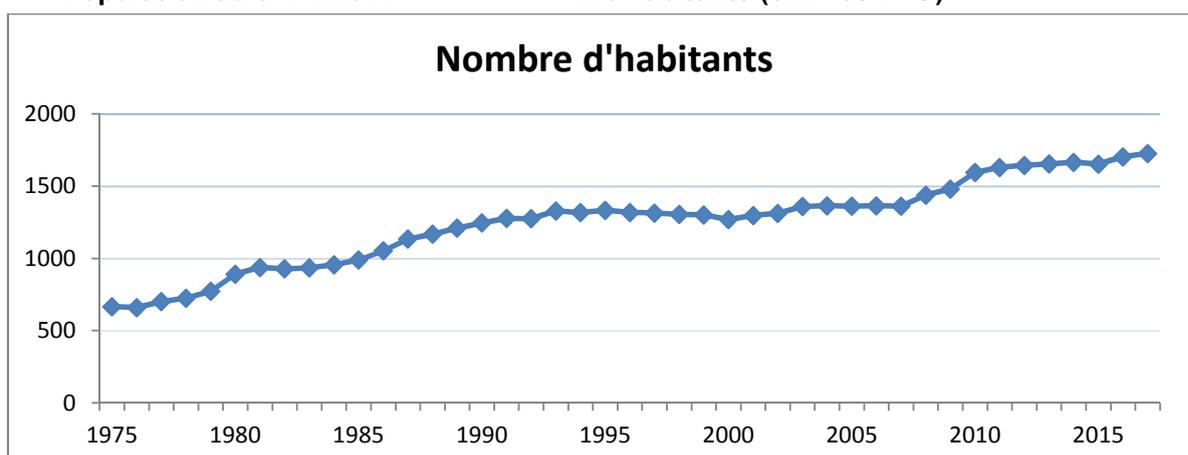
MM. Jacques Deléderray, Sébastien Durussel et Bernard Martin.

- En 2017, le Conseil communal a siégé à 2 reprises en séance ordinaire les 22 juin et 7 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, 5 préavis municipaux ont été présentés par la Municipalité :
 - Préavis N° 01-2017 – Demande de crédit pour le renouvellement du parc de véhicules des services extérieurs
 - Préavis N° 02-2017 – Statuts de la piscine intercommunale des Chavannes
 - Comptes 2016 et rapport de gestion la Municipalité
 - Préavis N° 03-2017 – Adoption des statuts et adhésion à l'association ASIvenoge
 - Préavis N° 04-2017 – Nouveau règlement communal sur l'évacuation des eaux
 - Préavis N° 05-2017 – Budget 2018
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité, y compris le budget 2018.
- Un rapport de la Municipalité à la Commission des finances concernant les surcoûts engendrés par la réfection de la toiture du collège de la Léchire a été approuvé par le Conseil.
- Un postulat concernant l'installation d'un panneau d'affichage numérique pour effectuer des annonces communales, présenté par un groupe de conseillers, a été accepté par la Municipalité, cette dernière ayant d'ores et déjà un projet de préavis incluant cette requête dans le pipeline pour 2018.

1.13 Contrôle des Habitants

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

Population au 31.12.2013	1'649 habitants
Population au 31.12.2014	1'666 habitants
Population au 31.12.2015	1'653 habitants
Population au 31.12.2016	1'703 habitants
Population au 31.12.2017	1'726 habitants (chiffres FAO)



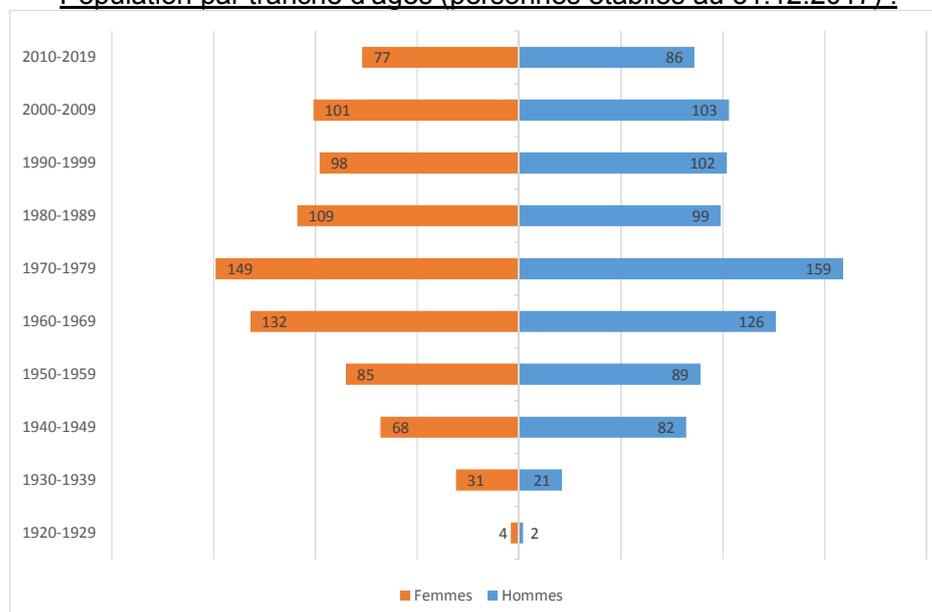
- La tendance haussière se poursuit. Après plus de 3 % en 2016, elle se monte à 1,35 % en 2017 (1^{er} janvier 2016 : 1'703).
- Cette hausse est une nouvelle fois essentiellement due à la densification de la zone « village » et à une optimisation au sein de la zone « villa », par exemple en transformant d'anciennes granges ou fermes en habitats ou par la démolition de villas individuelles au profit de villas mitoyennes. Enfin, par la mise en valeur des dernières parcelles de la zone « villa ». Cela devrait se poursuivre en 2018 – 2020.
- On peut d'ores et déjà raisonnablement estimer que l'enveloppe de croissance de notre commune jusqu'au milieu des années 2030 (1'953 habitants), compte tenu de notre proximité avec les commodités, sera consommée plus rapidement que ne le prévoient les règles fixées par l'Etat.

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2017) :

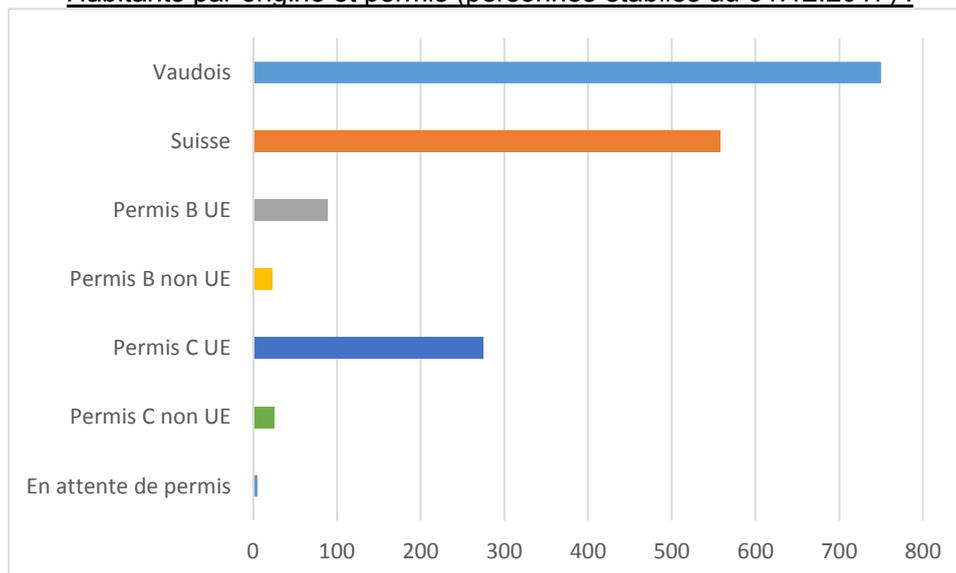
Pays	2017		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1'308	75.8%	1'312	77.0%
France	56	3.2%	49	2.9%
Italie	87	5.0%	74	4.3%
Portugal	154	8.9%	149	8.7%
Espagne	37	2.1%	40	2.3%
Autre UE	33	1.9%	32	1.9%
Autre Europe	16	0.9%	13	0.8%
Afrique	7	0.4%	6	0.4%
Amérique	17	1.0%	16	0.9%
Asie	10	0.6%	11	0.6%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
	1'726	100.0%	1'703	100.0%

Les proportions restent stables. On constate toutefois que la croissance de la population de notre commune est due à l'augmentation du nombre de personnes en provenance de l'Union Européenne. Tous les continents sont toujours représentés.

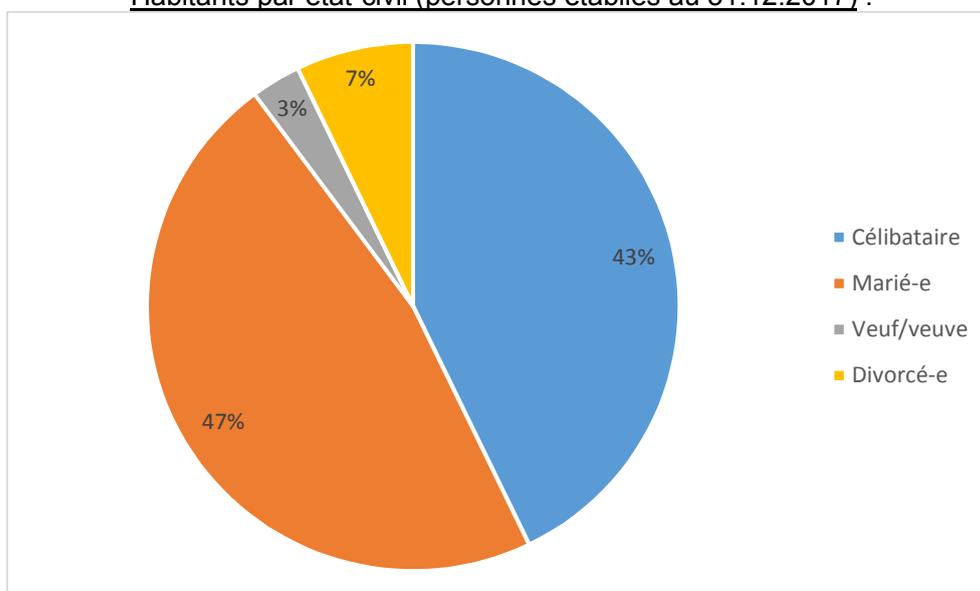
Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2017) :



Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2017) :



Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2017) :



Les trois graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 372 mutations durant l'année (342 en 2016 ; 286 en 2015), correspondant à :

Naissances	16
Décès	10
Arrivées (1)	161
Mariages	12 (6 couples)
Divorces, veuvages	11
Départs (2)	153
Naturalisations	9

(1) Y compris 10 résidences secondaires (dont 6 MEP et 3 au pair)

(2) Y compris 16 résidences secondaires (dont 9 MEP et 5 au pair)

Remarques : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance.

1.14 Chômage et RI

- 2017, passé les émotions suscitées par le Brexit et l'élection de Donald Trump aux USA et grâce à la nette reprise de l'économie européenne, a permis à l'économie de notre pays de, globalement, se reprendre, tant au niveau interne que sur le plan des exportations. Ces dernières ont été stimulées par le recul du franc tant vis-à-vis de l'Euro que du dollar. L'Euro flirte désormais avec le taux de change de CHF 1,20 pour 1 Euro qui prévalait lors de l'institution du cours-plancher fixé par la BNS. Le chômage a donc commencé un processus de nouvelle décrue. 2018 et 2019, sauf circonstances inattendues, devraient poursuivre sur cette embellie.
- Sur le front du chômage, sans doute en raison de la structure de sa population, notre Commune est proportionnellement toujours moins touchée que les villes. Il faut d'ailleurs noter que, à de rares exceptions, les périodes de chômage vécues par nos concitoyennes ou concitoyens sont souvent de relative courte durée.
- Sur le front du RI, 19 requérants (chiffre inchangé par rapport à fin 2016) étaient inscrits à fin 2017. Parmi ces bénéficiaires, 6 ont moins de 25 ans et 5 plus de 50 ans. Point positif, malgré la hausse régulière de la population au sein de notre Commune, les personnes dépendantes du dernier maillon des prestations sociales fournies par l'Etat de Vaud demeurent stables. Point négatif, le cercle de ces bénéficiaires n'évolue que très partiellement, ce qui signifie que la réinsertion tarde à voir le jour pour bon nombre d'entre eux.
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de notre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.

1.15 Jubilaires

- L'année 2017 a été marquée par les 90 ans de M. Lucien Clavel. Ancien municipal, sa vigueur d'esprit et son intense amour de la vie sont un exemple pour tout un chacun. Longue vie à lui en compagnie de son épouse Gabrielle !
- Mmes et MM. Helga et Claude Jacot, respectivement Erika et Fred-Alain Muriset, ont, quant à eux, fêté leurs 50 ans de mariage.
- Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, de la diacre, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour un avenir serein.
- Mmes et MM. Eliette et André Grimm, respectivement Christine et Michel David ont préféré fêter leurs 60 ans, respectivement leurs 50 ans de mariage dans l'intimité de leur famille. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années partagées au sein de leur couple !

1.16 Abonnement journal "Généralions"

- Le nombre de personnes concernées par cette attractive démarche pour nos citoyens à la retraite augmente toujours, mais de manière moins sensible que les années précédentes.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.

1.17 Sociétés locales

USL

- L'AG a eu lieu au mois de mai. Un nouveau président a été nommé en la personne de M. Bruno Piétu qui coiffe une deuxième casquette après celle de président du comité culturel.
- Nous remercions le président sortant M. Sébastien Haymoz pour son engagement à ce poste et pour sa participation aux manifestations.

Gym pour Tous

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2017.
- La société de gym a décidé de mettre un terme à sa collaboration active à la fête du village.
- Elle compte toujours plus d'actifs parmi les jeunes citoyens et connaît une recrudescence de sociétaires, heureusement bien entourés par un comité motivé et une pléiade de moniteurs.
- Elle est toujours la société phare de la commune et les performances aux roues de nos gymnases sont connues au niveau cantonal.

FC Venoge

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mises à jour pour la pratique du football.
- Pensionnaire de 2^{ème} ligue pour la deuxième année consécutive, le Club est un moteur pour notre jeunesse. Nul doute que malgré l'effectif réduit à l'échelle active, tout enfant a au moins joué ou pensé jouer au foot.
- La Commune de Penthaz continue de soutenir le Club autant financièrement qu'en procurant à leurs membres un maximum de confort dans l'équipement et les installations fournies.
- La section junior collabore toujours avec celle de La Sarraz.
- Nous les félicitons pour leur implication dans la vie sociétaire de notre région.

Chœur mixte « Le Rosey »

- La société a connu un grand succès lors de sa soirée annuelle « Dansons en chœurs » en collaboration avec l'ensemble de danse folklorique Lè Vignolan.
- Le concert d'automne à l'église a présenté deux trios, l'un musical Deep Green et l'autre vocal avec les trois compères du groupe Gil&Jef&James. La Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- Si la société n'est plus aussi active au niveau des manifestations communales, elle reste présente pour conseiller les plus jeunes et est toujours prête à donner un petit coup de main.

Jeunesse

- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse ont effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- De plus, cette année, elle a organisé à la grande Salle le passage à l'An nouveau.
- Elle est toujours très motivée pour aider à la mise en place des manifestations locales. Les efforts de leurs membres ont été fort appréciés lors de l'organisation des soirées théâtrales, et la fête des Tartreux.
- L'acquisition d'une nouvelle roulotte pour permettre aux membres de dormir sur place lors des gironis entre autres est un choix judicieux. Il est dommage que l'ancien dortoir ambulant stationné sur le site de Valorsa ait dû être déplacé pour permettre l'agrandissement de la déchetterie. La commune n'ayant pas d'endroit pour parquer un véhicule, ce dernier a squatté dans un premier temps le territoire de Penthalaz en attendant d'être évacué. A la fin 2017, celui-ci est malheureusement toujours abandonné, dénouement en 2018.

Unihockey Club de Penthaz

- Le Unihockey organise avec brio le brunch du Nouvel-an. Le Club participe également à la préparation des soirées théâtrales. Sur le plan sportif, il fait preuve d'assurance et dispute un excellent championnat au terme duquel sa première équipe a été promue en 4^{ème} ligue. Un tournoi populaire est organisé annuellement qui se dispute toutefois à Penthalaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.
- Depuis cette année, le club participe à l'organisation des Tartreux avec la société de Jeunesse.

1.18 Manifestations

Fête des Tartreux

- En 2017, comme chaque année, la fête du village a connu un agréable succès. L'apport de jeux pour les enfants a été bien accueilli par les parents et le tir-pipe a connu une belle fréquentation.
- En vue de pérenniser cette manifestation, cette fête se tiendra désormais, dans la mesure du possible, le troisième week-end de juin.
- Le comité tient à remercier, la famille Mury pour la mise à disposition de leur local.
- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique, ont pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la Halte-jeux pour son aide précieuse.

Roses de la Saint-Valentin

- Cette sympathique initiative, qui réjouit les dames et leurs conjoints, a connu à nouveau un joli succès.

Fête nationale

- Dans le cadre du roulement introduit depuis quelques années, l'édition 2017 a été organisée par la commune de Penthalaz à la place du Verger ; la manifestation a été comme à l'accoutumée sympathique. Elle a été clôturée par une assiette de fromage offerte aux participants.
- Cette manifestation a été bien suivie par nos concitoyens qui ont pu se déplacer grâce à un service de bus, assurés par nos chauffeurs.
- La partie officielle a été assurée par Mme C. Novet, diacre. MM. R. Reymond, municipal à Daillens, et P. Freiburghaus, Syndic de Penthalaz, se sont également exprimés.
- Le feu d'artifice fut une réussite. Nous remercions la Jeunesse de Penthaz pour sa participation et la Cool'hisse pour la préparation du repas.
- Nous tenons également à saluer la collaboration de notre groupe voirie pour l'efficacité de leur travail lors de cette manifestation.

Tour du Pays de Vaud

- La septième édition a eu lieu dans des conditions optimales ; elle a permis aux coureurs de s'éclater sur le parcours modifié et adapté suite aux travaux liés à la RC 177. La participation festive a été également bien suivie par nos concitoyens.
- La Municipalité et la population soutiennent avec plaisir et ferveur cette compétition, en souhaitant d'ores et déjà bon vent à l'édition 2018.
- Comme d'habitude, un repas a été organisé pour remercier les bénévoles. Celui-ci a eu lieu le dimanche des Tartreux.

Venoge Festival

- Le festival, qui fêtait sa 23^{ème} édition, a été d'excellente facture. La qualité des artistes a ravi le nombreux public. Cette année, le festival a duré 5 jours, s'achevant le dimanche. La cuisine a été supprimée et divers commerçants ont assuré la subsistance permettant aux festivaliers de goûter des saveurs culinaires des quatre coins du monde.
- Pour cette édition, la commune de Penthaz a fait don de CHF 1'800.-.
- Nous rappelons que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles et que ceux-ci peuvent s'inscrire sur le site internet du Festival. A bon entendeur !

Nuit des contes

- Pas de manifestation cette année.

Balade villageoise

- Cette année, les GO ont proposé aux habitants du village une promenade didactique à la découverte des trésors culturels de notre commune.
- Cet instant magique a permis aux participants de découvrir ou de redécouvrir les œuvres, peintures ou sculptures, patrimoine de notre commune et acquis au fil du temps. La matinée s'est achevée autour d'un apéritif dans la cour du Bornalet.

- La Municipalité remercie le comité culturel ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation, pour cette sympathique journée.

Espace culturel du Bornalet

- L'Espace culturel accueille en son sein passablement d'animations organisées par des habitants de notre village ou de l'extérieur. Citons notamment le yoga, le yoga du rire, le tai-chi. Quelques conférences et ateliers complètent le programme.
- Son comité a parrainé divers ateliers et expositions. Signalons cette année les expositions de divers artistes locaux, ainsi qu'une expo photo sur le thème de la Venoge organisée par M. Christian Blaser.
- Dans les nouveautés, le site accueille les « Diman-jeux » qui s'avèrent être une animation originale et un concept intéressant.
- Nous remercions le Comité pour son dévouement et sa disponibilité et souhaitons encore de belles animations pour 2018.

Penthaz Comique Club (PCC)

- Pour sa troisième édition, les organisateurs ont misé sur 2 jours de représentations, soit vendredi et samedi, abandonnant le brunch du dimanche.
- Le vendredi, la scène était occupée par le Swiss Comedy Club et trois artistes au talent inégal mais à la verve flatteuse. Si la soirée fut suivie par un public épars, le samedi connut plus de succès, grâce notamment au talent de l'humoriste Nathalie Devanthay qui a ravi un public plus nombreux.
- Nous renouvelons ici aux sociétés et au comité d'organisation notre gratitude pour leur travail.
- La Municipalité et le comité proposeront une nouvelle édition de cette manifestation. Espérant un accueil plus favorable des spectateurs, le comité œuvre déjà au concept et proposera un spectacle de qualité.
- Force est de constater la difficulté à convaincre les habitants de participer à ce genre de manifestation ; pourtant, il est important de soutenir au mieux la culture, celle-ci représentant une part importante de notre patrimoine !

Journée Autour du Monde

- Cette sympathique manifestation orchestrée par l'association la Cool-hisse, s'est tenue, une fois n'est pas coutume, dans nos murs.
- La salle de la Léchire avait, pour l'occasion, revêtu mille couleurs représentant les pays participants qui avaient pour mission de présenter leurs spécialités locales et nous dévoiler leur folklore au travers de différents spectacles, danses et chants.
- Les pays présents étaient : la Chine qui, en plus de sa délicieuse cuisine, nous a présenté un spectacle de chants et de danses fort apprécié ; l'Inde présente en tenue traditionnelle et qui nous a enchanté par des danses colorées ; le Kosovo, l'Italie et un festival de pâtes, le Portugal et leur cochon de lait, leurs bières et leur bonne humeur ; l'Espagne et leurs légendaires tortillas, le Maroc avec un impressionnant couscous, la Roumanie et sa ciorba.
- Le public put donc à plusieurs reprises goûter à ces plats typiques, se délectant de ces parfums d'orient et d'occident, dans une ambiance très agréable.
- Les spectacles furent à la hauteur de l'évènement. Et enfin les desserts confectionnés « helvétiquement » conclurent le menu.
- La commune de Penthaz, très satisfaite de cette opération, est prête à renouveler l'expérience.

Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- Le comité soudé poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des bureaux de l'Etat. Cet épineux problème devrait connaître un dénouement en 2018, au plus tôt. Il est vraiment très compliqué d'avoir une ligne cohérente avec certains services de l'Etat.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale. Comme chaque année, le rapport est publié dans le journal de Cossonay.

1.19 Bus PPDL

- La ligne PPDL continue à assurer la liaison entre nos 4 communes ; les véhicules atteignent chacun gentiment les 200'000 kilomètres parcourus. Les communes devraient rapidement remplacer cette flotte. Deux tiers du coût de ces véhicules seront implémentés dans la péréquation par chacune des communes, proportionnellement à leurs participations.
- Cette année, signalons que le moteur de l'un des véhicules a dû être remplacé.
- Les bus sont également mis à disposition lors des manifestations intercommunales, par commodité pour nos habitants.
- Le succès de ces bus n'est pas démenti. Il est envisagé d'augmenter leur capacité lors de leur futur remplacement.
- Nous avons 2 chauffeurs titulaires, 2 remplaçants et des aides sporadiques.
- Un petit mot encore sur notre bus de remplacement qui est régulièrement utilisé par nos habitants : il est réservé régulièrement par les sociétés et les amicales.

1.20 Collaborations intercommunales

- La collaboration intercommunale a repris son cours avec 2 projets d'envergure pour notre région, à savoir le projet de piscine intercommunale couverte des Chavannes (ASPIC) à Cossonay dont le premier coup de pelle est prévu à l'automne 2018 et la scission partielle de l'ASICoPe en deux associations scolaires, l'ASICoVV et l'ASIVenoge.
- L'ASIVenoge, dont les statuts ont été largement plébiscités en novembre-décembre 2017 par les législatifs des 6 communes qui la composeront, verra officiellement le jour au 1^{er} janvier 2018.
- Elle regroupera les communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville. Pour la rentrée 2019-2020, elle reprendra à sa charge le volet primaire avant de s'étendre au secondaire à partir de 2020 pour accueillir, après construction d'un nouveau collège à Penthaz comprenant toutes les infrastructures liées à ce type d'établissement, sa première volée d'élèves lors de la rentrée 2023-2024. Une extension des locaux primaires sera aussi nécessaire durant la période 2018-2020 sur le site de Penthalaz afin d'accueillir la croissance de la population scolaire. La migration des terrains de football de Penthaz vers d'autres lieux, sans doute Daillens, devra intervenir à partir de 2020 afin de permettre le lancement du chantier du collège secondaire et toute l'infrastructure qui l'entoure, afin d'être mis à disposition 3 ans plus tard.

2. FINANCES

Le résultat 2017 est positif. Ce résultat, supérieur aux attentes d'environ CHF 80'000.- après amortissement extraordinaire, s'explique grâce notamment à la baisse de plus de CHF 100'000.- des frais liés à l'ASiCoPe (baisse des coûts globaux et baisse du nombre d'élèves en valeur réelle et surtout relative aux autres communes).

Les défis futurs restent toutefois importants, notamment, avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le refus dans les urnes de cette modification au niveau fédéral a pour conséquence l'augmentation des charges sociales acceptées, lors de la votation cantonale sur cet objet, ceci sans bénéficier de la manne fédérale promise.

Il va donc encore falloir rester prudent et attentif pour maintenir la Commune dans les chiffres noirs.

2.1 Finances générales

Le budget 2017, voté fin 2016, prévoyait un déficit de CHF 72'700.00. Le résultat final est meilleur que prévu. Celui-ci présente un bénéfice de **CHF 4'532.36**.

Le total des produits se monte à CHF 7'473'855.58 contre un total de charges de CHF 7'469'323.22.

2.2 Revenu global des impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2017 est bon. Le total des recettes du folio 21 (impôts) est supérieur au budget d'environ CHF 80'000.- en raison de l'impôt sur les personnes physiques et des impôts conjoncturels. En comparaison avec le réel 2016, l'augmentation est de CHF 340'000.-, deux tiers en relation avec les personnes physique et le solde en relation avec les impôts conjoncturels.

La structure de nos contribuables est saine. En effet, nous ne connaissons aucune dépendance liée à l'un ou à l'autre de nos foyers fiscaux.

Les défalcatons, effectuées par l'Etat de Vaud qui effectue pour nous la perception des impôts, ont augmenté pour atteindre CHF 66'817.45. La provision pour débiteurs fiscaux a diminué, pour sa part, de CHF 41'309.-.

2.3 Conjoncture

En 2017, malgré un contexte mondial toujours tendu dominé par un accroissement des rivalités y compris au niveau commercial, une augmentation des dossiers géostratégiques brûlants, l'arrivée de nouveaux présidents sur la scène internationale et de la normalisation de la politique monétaire aux Etats-Unis, la reprise conjoncturelle s'est poursuivie. Elle s'est même raffermie, à tel point que l'activité planétaire a progressé à son rythme le plus rapide depuis 2010.

La zone Euro est l'emblème de ce retour à bonne fortune avec une croissance attendue à 2.4 % l'an dernier, plus forte que celle des USA attendue à 2.2 %. Les nouvelles économies ont elles aussi connu un exercice réjouissant avec une conjoncture ayant retrouvé des alizés un peu plus robustes comme celle de la Chine (6.8 % en 2017 après 6.7 % en 2016).

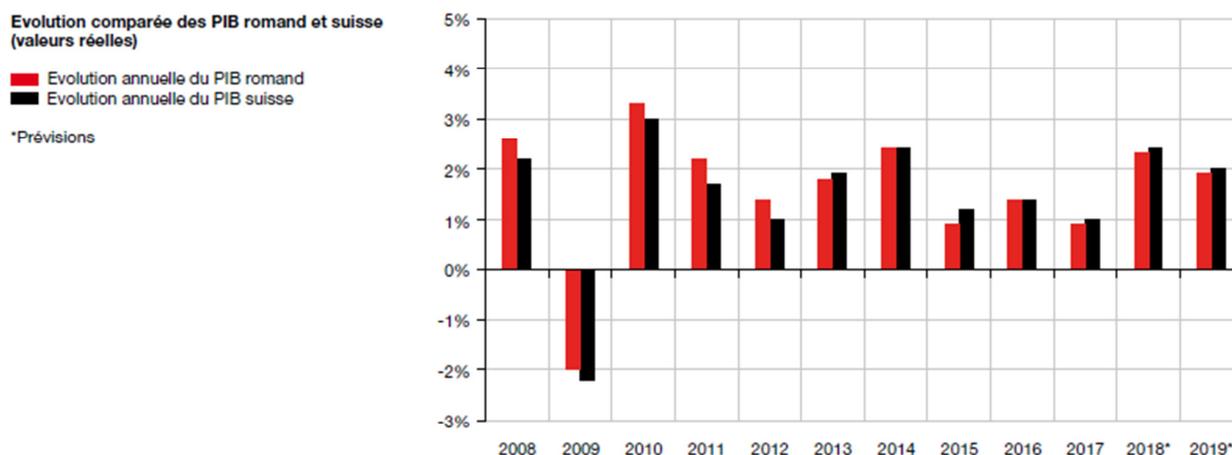
Résultat, selon l'OCDE, la croissance mondiale du PIB a atteint à 3.6 % en 2017 (3.1 % en 2016). Pour 2018, la même OCDE attend une nouvelle fois une légère accélération de croissance mondiale, de façon plus synchrone entre les pays, à 3.7 %. En 2019, cette dernière devrait revenir à 3.6 % selon les dernières estimations, ce pour autant que rien ne vienne enrailler la machine. Côté pays émergents, la croissance devrait légèrement se tasser.

Du côté helvétique, la croissance 2017 a été modérée, à 1 %, en raison de la faiblesse du premier semestre. Pour 2018 par contre, grâce à l'affaiblissement du franc suisse dont le statut de valeur refuge a perdu de sa superbe, et tant mieux, la relance devrait être beaucoup plus vigoureuse. Dans le sillage de l'économie mondiale, elle devrait atteindre 2.3 %, avant de revenir aux environs de 1.9 % en 2019. Elle devrait bénéficier de sa diversification, d'un marché intérieur solide et de son orientation vers des activités à haute valeur ajoutée. Dans son côté, l'emploi devrait progresser notablement, tandis que le chômage devrait continuer à refluer.

Au niveau romand, en données nominales, le PIB a atteint 159.1 milliards de francs en 2017. Ce dernier a progressé à un rythme similaire à celui de la Confédération (+ 0.9 % contre + 1.0 %). Dans cet environnement, le Canton de Vaud ne s'est pas distingué par rapport aux autres cantons romands. Son économie a principalement progressé grâce à son secteur secondaire (industrie des machines entre autres) dont les marchés à l'export ont été porteurs.

Pour conclure ce chapitre, une certaine prudence reste de bon aloi, de nombreux facteurs de risque étant toujours présents à l'unisson des incertitudes liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, de la situation politique aux proche et moyen Orient et des risques d'extension de la guerre commerciale lancée par les cadors de l'administration Trump.

Graphique de l'évolution comparée des PIB romand et suisse



(source rapport sur le PIB romand du 24 mai 2018 ; Forum des 100)

2.4 Procédure budgétaire, plan d'investissement, plafonds d'endettement et de cautionnement

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil communal en 2013 et au crédit d'investissement accepté par votre plénum le 17 mars 2016, les travaux d'assainissement et de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière se sont poursuivis durant l'exercice. Sur l'enveloppe totale de CHF 2'250'000.-, la somme de CHF 1'684'168.30 a déjà été investie au 31 décembre 2017.

Suite au crédit d'investissement accepté le 25 mai 2016 pour le réaménagement de la route de Daillens, les travaux ont été terminés dans le courant de l'été. Sur le crédit netto accepté de CHF 830'000.-, la somme de CHF 910'288.60 a été investie au 31.12.2017. Les différentes subventions prévues dans le préavis doivent encore être encaissées et venir en déduction des montants réglés.

Le toit du collège de la Léchire a été refait et des panneaux solaires posés selon le préavis n° 04-2015 accepté par votre Conseil le 29 octobre 2015. Suite à différents imprévus, les travaux n'ont été terminés qu'en 2017 et un rapport complémentaire concernant les surcoûts a été accepté par le Conseil communal avec préavis de la Commission des finances en juin 2017. L'investissement final se monte à CHF 339'427.65 sur une enveloppe totale de CHF 285'000.-. La subvention pour les panneaux solaires doit encore nous parvenir.

L'extension de la Maison de Commune a commencé dans le courant de l'été selon le préavis n° 09-2016 accepté par votre plénum en date du 8 décembre 2016. Au 31.12.2017, l'investissement consenti se monte à CHF 581'447.30 sur l'enveloppe acceptée de CHF 900'000.-.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature a été fixé à 18 millions de francs, y compris la quote-part des associations intercommunales auxquelles nous prenons part.

2.5 Dette et utilisation des compétences municipales

La dette à long terme au 31 décembre 2017 se monte à CHF 4'220'331.- (voir détail dans le bilan).

A cela s'ajoute CHF 3'000'000.- d'emprunt à court terme (échéance 16 avril 2018) à un taux d'intérêt négatif de 0.1 % servant pour le financement de la réfection du chemin de la Rippe et de l'extension de la maison de commune. Ce prêt sera consolidé en 2018.

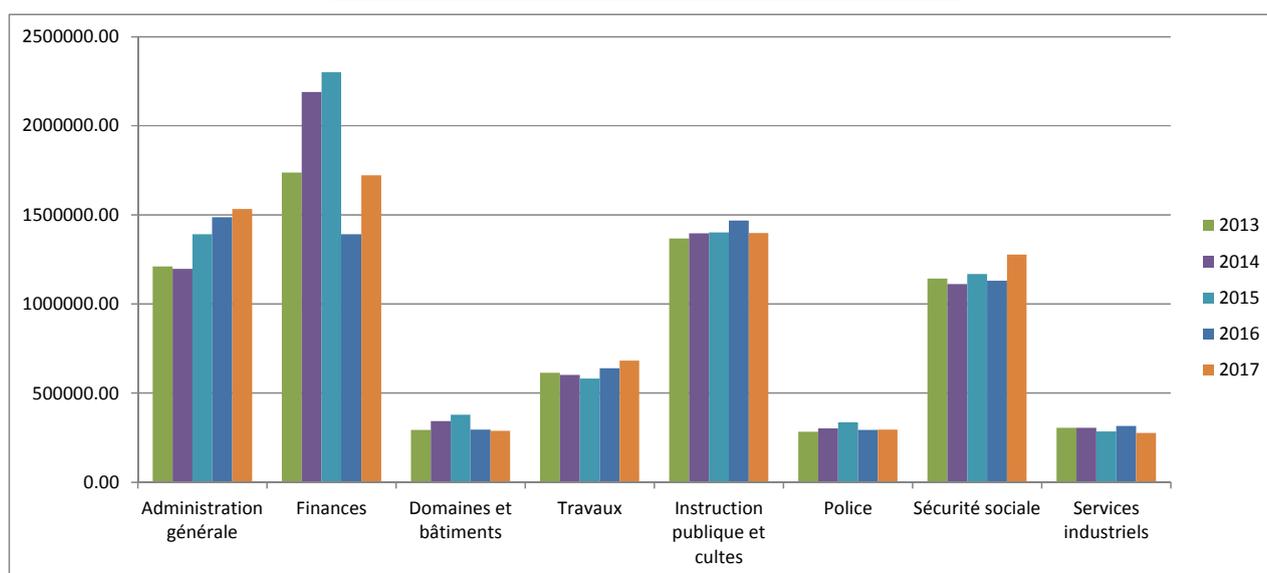
A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

En 2017, la Municipalité n'a pas eu recours à la compétence que vous lui avez accordée pour la législature.

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de maximum CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours, mais au maximum de CHF 100'000.- par année.

2.6 Charges par dicastère et leur évolution

Evolution des dépenses par dicastère 2013 – 2017



Le dicastère « Administration générale » subit une augmentation suite à la décision de votre Conseil de revoir la rémunération des Municipaux pour la nouvelle législature.

Le dicastère « Finances » connaît une augmentation en raison de l'amortissement extraordinaire du découvert au bilan de CHF 190'000.-.

Le dicastère « Instruction publique et cultes » diminue en raison des coûts de l'ASICoPe.

Le dicastère « Sécurité sociale » connaît une hausse conséquente en relation avec la facture sociale prévue pour l'année sous revue. Le bon résultat des impôts conjoncturels, dont nous parlons sous le point 2.2, explique en partie cette hausse.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Décharges

- Rien de spécial à signaler en cette année 2017 sur le site de Colliare. La Municipalité est dans l'attente de la mise à l'enquête du PAC Colliare (dépôts terreux).

3.2 Jardins familiaux

- La partie entourant les jardins est louée à l'un de nos agriculteurs. Ce terrain fait partie des domaines communaux et, dans le cas précis, fait partie de ses prairies.
- Pas de changement de locataire cette année.

3.3 Forêts, arbres et haies

- En 2017, nous avons connu une forte croissance de cas de nids de chenilles processionnaires. La Municipalité suit très attentivement cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

3.4 Bois de feu

- Le martelage s'est déroulé le 2 novembre. Il a eu lieu dans la forêt des Bâches en présence du Municipal en charge, du personnel de voirie, du garde forestier, de l'inspecteur d'arrondissement remplaçant ainsi que l'un de nos concitoyens désireux d'organiser une sortie communale axée sur la sylviculture
- D'autres coupes ont eu lieu, mais elles font partie des mesures liées à la RC 177 ou sont du chablis (petites coupes de nettoyage).

3.5 Maison de Commune

- La mise à l'enquête de l'agrandissement de la maison de la commune n'ayant pas soulevé d'opposition, les travaux ont pu commencer à fin mars. Les modifications des règlements de l'ECA nous ont obligés à prévoir des travaux complémentaires importants pour la partie ancienne de la maison de commune (prévu dans le budget). A mi-novembre l'Administration a déménagé dans la nouvelle annexe, et les travaux de mise en conformité ECA ont pu débiter dans l'ancienne partie. On a pu limiter la fermeture de l'Administration à seulement deux jours ouvrables. La fin des travaux est prévue pour le début de printemps 2018. Tout le personnel de l'Administration a dû faire preuve de beaucoup de patience pendant cette période de travaux bruyants et poussiéreux !

3.6 Salle polyvalente

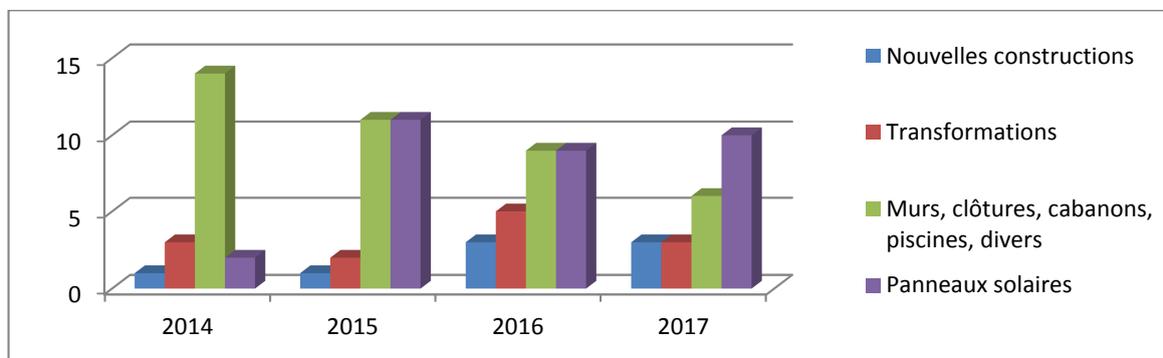
- Nous avons eu de légers dégâts à l'extérieur du bâtiment : l'auteur a pu être identifié grâce au système de vidéosurveillance. Sinon, nous n'avons pas eu à déplorer des incivilités impliquant des dommages au patrimoine à l'extérieur du bâtiment.

3.7 Police des constructions

- 2017 a montré une nouvelle recrudescence de demandes de permis pour des projets importants. En effet plusieurs projets, notamment dans le centre du village, devraient permettre de densifier cette zone. De nouveau, nous avons eu à faire face à un certain nombre d'oppositions, dont certaines ont nécessité de faire appel à notre avocat. En parallèle, la deuxième étape de construction des immeubles sis sur l'ancien magasin Denner a débuté et devrait être achevée dans le courant de l'année 2018.
- La Commission de salubrité, comme l'année précédente, s'est réunie à 5 reprises afin de contrôler la conformité des travaux de construction soumis à autorisation.

Permis de construire :

Type/Année de construction	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles constructions	2	1	1	3	3
Transformations	2	3	2	5	3
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	18	14	11	9	6
Panneaux solaires	2	2	11	9	10



Nous constatons pour 2017 une relative stabilité dans les nouvelles constructions avec cependant un changement important : les nouvelles constructions concernent essentiellement des immeubles locatifs ou en PPE. Il s'agit donc de gros dossiers posant plus de problèmes car ils sont tous situés dans le vieux village avec les inconvénients inévitables liés au parking et à la circulation. Cette nouvelle tendance est à mettre sur le compte des effets liés à la LAT.

3.8 Parcs, jardins et cimetière

- Comme les années précédentes, le terrain de foot est bien entretenu grâce au contrat avec la société Terrasport et au travail de la voirie.
- Trois emplacements de tombes ont été remis à niveau suite à l'accord des familles consultées.

3.9 Place de jeux et installations sportives

- Le Skate-park reste largement utilisé par les jeunes et rencontre toujours un franc succès.

3.10 Porcherie

- Aucuns travaux spécifiques d'entretien n'ont été nécessaires en 2017.

3.11 Collège de la Léchire

- Comme les années précédentes, nous relevons un équilibre précaire du système de chauffage. Cette problématique ne pourra trouver une solution que dans le cadre des perspectives d'agrandissement du collège.
- Suite aux travaux de réfection du toit, les mauvaises surprises dues aux anciens panneaux solaires en toiture ont provoqué un dépassement budgétaire. La commission des finances puis le Conseil ont été dûment informés de ce surcoût. Il faut préciser que celui-ci est entièrement pris en charge par l'ASiCoPe.
- Nous avons eu des dégâts extérieurs intentionnels : grâce au système de vidéosurveillance, nous avons pu identifier l'auteur de ceux-ci.

3.12 Collège du Bornalet

- Il n'y a pas eu de travaux d'entretien sur ce bâtiment, si ce n'est une légère réparation de la fresque peinte par M. Willy Richard.

3.13 Bâtiment de la voire (ex bâtiment du feu/FC Venoge) et battoir

- Suite à la reprise des locaux utilisés par le SDIS, nous avons pu, comme prévu dans le budget, faire les travaux d'installation nécessaires à la voire, notamment l'installation de portes électriques pour l'accès des véhicules.
- La façade a été repeinte.
- Le contrôle électrique du bâtiment du battoir nous a finalement surpris en bien, puisque seuls des petits travaux de modification électriques ont été nécessaires. Nous avons cependant dû procéder en urgence à une réparation partielle du toit afin d'éviter la chute de tuiles sur la route. Nous avons profité de conclure un contrat d'entretien pour différentes toitures de la Commune (soit la Maison de Commune, l'Eglise, le Bornalet et la Porcherie).

3.14 Eglise

- Comme prévu, nous avons supprimé l'ancienne chaire en bois qui séparait l'église en deux. La démolition de cet ouvrage nous a obligés à refaire une partie du sol et en conséquence de retrouver le carrelage d'origine.
- La fin des travaux a été marquée par une petite fête d'inauguration le 3 septembre qui a permis de présenter également l'œuvre de M. Beat Breitenstein acquise en 2016, avec un culte en musique animé par Mme Christine Niggeler et son accordéon, suivi d'un apéritif et Saucisse Party offerts par la commune.

3.15 Terrains communaux

- Le chantier de la future route RC 177 suit son cours; les travaux sont en conformité avec le planning d'avancement. Les travaux de gros œuvre, côté Sullens, sont terminés. Il restera divers aménagements ainsi que des plantations qui seront effectués en 2018.

4. TRAVAUX

4.1 Parcs, signalisation

- Le parking situé à la route de Sullens a été réaménagé. Le mur en éléments végétalisés a été remplacé par un mur en béton préfabriqué et la surface de stationnement a été goudronnée. L'entretien de cette zone en est maintenant grandement facilité.
- Dans le but de faciliter le stationnement sur la place de la Léchire lors de grande affluence, notamment à l'entrée et à la sortie des écoles, des places ont été marquées et un sens de circulation a été instauré à la satisfaction des usagers.

4.2 Vitesse

- Cette année, la gendarmerie a effectué 6 contrôles de vitesse dans notre localité, 4 à la route de Lausanne, 1 à la route de la Gravière et 1 au chemin de la Cabaule. A une exception près, le taux d'infraction s'est révélé être largement en dessous de celui observé au niveau cantonal. A souligner qu'en 2017, la gendarmerie n'a plus posé de radar vers le Battoir, alors que par le passé, elle le mettait régulièrement. Cela semble démontrer qu'avec la création de la porte d'entrée sur la route de Daillens, le trafic s'est bien calmé sur ce tronçon. Nous l'avons d'ailleurs constaté lors de différents contrôles réalisés avec le radar informatif.

4.3 Routes

- Après la pause hivernale, les travaux ont repris fin janvier au chemin de La Rippe. Ils ont consisté à créer la nouvelle route le long de la forêt, à démanteler le chemin passant à travers cette dernière et à aménager le carrefour sur la route cantonale RC 251. Un gros travail d'excavation a été réalisé ce qui a nécessité l'évacuation d'un volume de terre important. Nous avons pu profiter de la proximité du chantier de la RC 177 pour y déposer ces terres ce qui a permis de faire des économies sur les coûts de transport. La fin des travaux s'est déroulée sur la route de la Gravière jusqu'au quartier de la Roujarde pour en terminer l'aménagement et mettre en place la signalisation. C'est début décembre que les ouvriers ont quitté le site permettant ainsi aux usagers de profiter pleinement de ce nouvel accès à la zone industrielle de La Rippe. Accès qui devient plus attractif encore avec l'ouverture anticipée du premier tronçon de la RC 177. Quant au tapis définitif, il est prévu de le poser en été 2018.
- En ce qui concerne la route de Daillens et le carrefour de la Treille, les travaux ont repris comme prévu au début des vacances d'été et ont duré environ un mois. Ils ont consisté dans un premier temps à terminer les derniers aménagements pour permettre ensuite la pose du tapis définitif. Cette phase a eu, comme point d'orgue, la fermeture du carrefour le dimanche 16 juillet pour effectuer la pose de l'enrobé de couleur. Le reste des interventions, essentiellement situées sur le haut de la route de Cossonay, s'est déroulé en fonction de l'avancement du chantier du quartier Denner. Ces travaux ont consisté principalement à refaire le trottoir et à implanter un nouveau panneau d'informations. Ils ont été achevés en toute fin d'année marquant ainsi l'aboutissement de cet important projet communal.
- Lors de l'enquête préalable concernant le réaménagement de la route de Daillens, la cellule « bruit » de la DGMR avait rappelé que le délai pour traiter de la problématique du bruit routier et pour bénéficier des subventions fédérales était fixé au 31 mars 2018. Forte de ce constat, la Municipalité a accepté de réaliser l'étude d'assainissement en partenariat avec le Canton, celui-ci étant aussi concerné par les tronçons de route cantonale hors localité. C'est durant l'été 2017 qu'un rapport fut établi. En résumé, les conclusions de ce rapport nous démontrent qu'avec les aménagements réalisés à la route de Daillens et l'ouverture de la RC 177, les routes cantonales en traversée de localité, donc sous la responsabilité de la Commune, répondront aux normes exigées par la loi. En ce qui concerne le tronçon hors localité de la route de Cossonay, secteur sous la responsabilité du Canton, deux types de mesures d'assainissement ont été retenus : le revêtement phono absorbant et un abaissement de la vitesse. Toutefois, trois bâtiments seront encore en dépassement des valeurs limites. La Direction générale de l'environnement a octroyé

des allègements pour ces bâtiments. Cette décision fera l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2018.

- Une analyse effectuée par le bureau d'ingénieurs civils a montré que deux solutions étaient envisageables pour réhabiliter le pont sur la Venoge situé près du site de la déchetterie. La première serait d'effectuer un assainissement de l'ouvrage, la deuxième de procéder au remplacement de son tablier. Le choix de la Municipalité s'est porté sur le deuxième scénario car, avec l'assainissement, les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne pourraient plus l'emprunter. Le bureau d'ingénieurs nous a fait parvenir en fin d'année une offre d'honoraires pour effectuer les travaux. Vu le montant important annoncé, la Municipalité s'est adressée à deux autres bureaux afin d'avoir des offres comparatives. Il est prévu de les recevoir début 2018.
- Dans la recherche d'une solution pour améliorer le trafic au chemin des Publes lors de l'entrée et la sortie de l'école, un test avec la pose de feux de signalisation a été effectué après les relâches. Si ces essais se sont relativement bien passés dans la zone régulée, l'importance du trafic a occasionné de grandes files d'attente jusqu'au battoir, voire sur la route de Daillens. Le problème s'est par conséquent reporté dans cette zone. Suite à cela, la Municipalité a écrit au Service du développement du territoire du Canton, afin d'avoir un préavis sur la possibilité d'élargir le chemin sur le terrain agricole côté Venoge. Jusqu'à présent, nous n'avons hélas rien de concret malgré plusieurs échanges de courrier. La Municipalité est cependant convaincue que cette problématique devra être traitée dans le cadre du futur développement de la zone.

4.4 Espaces publics

- Les arbustes qui étaient plantés dans les îlots centraux de la route de Lausanne souffraient des nuisances du trafic et du salage hivernal. Leur entretien était aussi problématique de par le passage très proche des véhicules. Ces îlots ont par conséquent été réaménagés par notre service de voirie dans le but de nécessiter qu'un minimum d'intervention tout en garantissant une décoration florale.
- Les plates-bandes situées au nord-ouest de la Place du Bornalet ont été réaménagées. Ces travaux ont permis de mettre en valeur cette zone. Il est prévu des interventions similaires en 2018 le long du mur longeant la rue du Bornalet.

4.5 Eclairage public

- Les problèmes rencontrés sur l'éclairage public du chemin de la Cabaule et du chemin des Vignettes ont été résolus dans le dernier trimestre de l'année. Ils étaient dus, comme supposé, à une détérioration d'un câble d'alimentation.

4.6 Véhicules

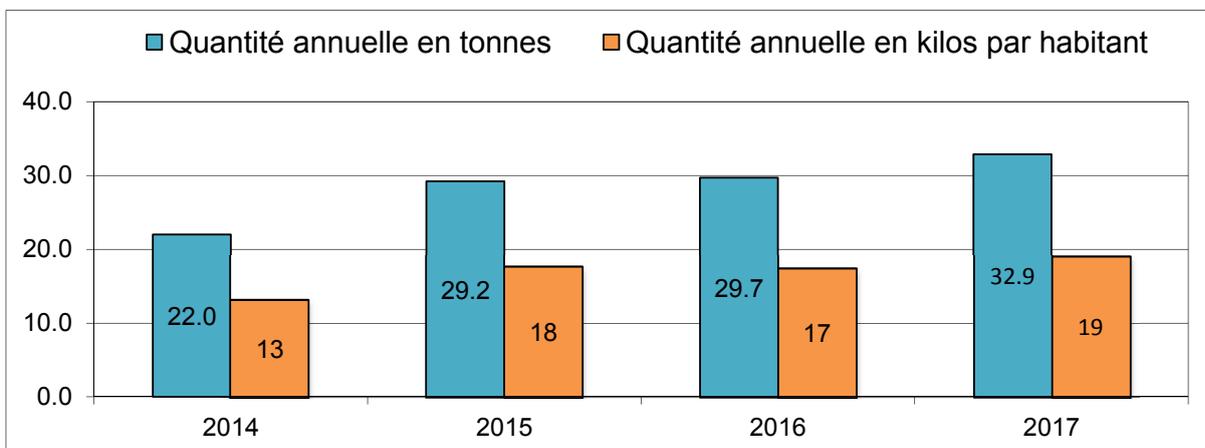
- Suite au préavis accepté par le Conseil communal au mois de juin, la Municipalité a pu lancer le processus du renouvellement du parc de véhicules communaux. C'est en juillet que le véhicule Iveco a été commandé. Cependant, vu le nombre d'intervenants pour équiper ce véhicule, nous n'avons pas pu l'avoir à disposition pour l'hiver 2017-2018. La livraison est prévue pour le printemps 2018. En ce qui concerne le VW T4, son remplacement est intervenu plus vite que prévu. Notre choix s'est porté sur une camionnette Isuzu pour un coût inférieur au budget. L'achat du petit véhicule léger quant à lui n'a pas encore été fait. Il s'effectuera courant 2018 en fonction des offres du moment.

4.7 Voirie et déchetterie

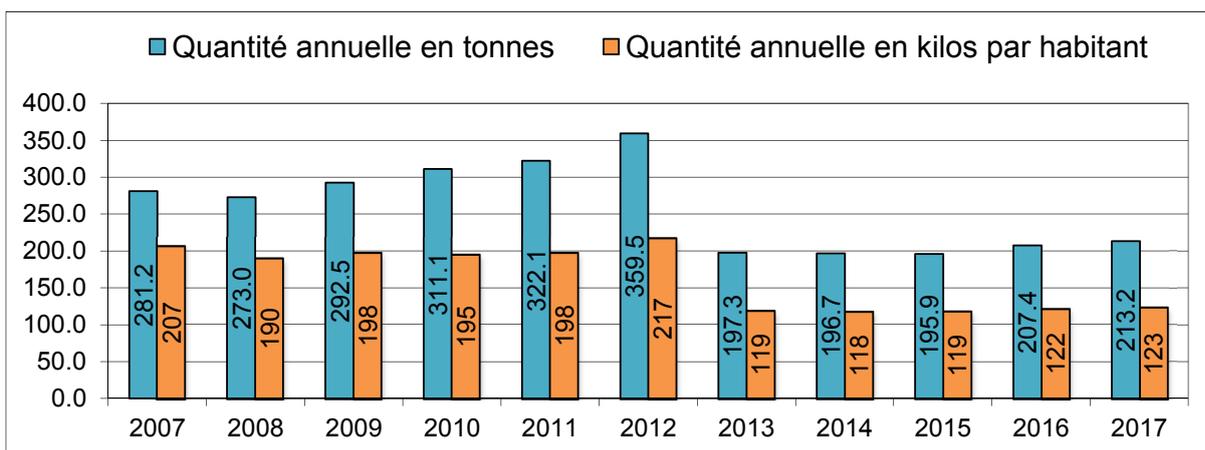
- Après la prise de possession des deux travées laissées libres par le SDIS fin 2016, le groupe voirie s'est attelé, durant cette année, à aménager ces espaces afin de les rendre fonctionnels ce qui nous a également permis de réduire les coûts de cette réaffectation. Ces locaux sont maintenant pleinement opérationnels à satisfaction de leurs utilisateurs.
- La journée Coup de balai s'est déroulée le 25 mars 2017. Elle a réuni, dans la joie et la bonne humeur, une trentaine d'adultes et enfants, dont une équipe de la MEP, dévoués et motivés qui ont collecté environ 160 kilos de déchets divers, principalement des canettes en alu, bouteilles PET, quelques vieux pneus et même une bâche ! Tout le monde s'est retrouvé en fin de matinée au nouveau local de voirie pour y prendre une collation bien méritée. La Municipalité remercie

tous les participants pour leur engagement. La prochaine édition aura lieu en 2019.

- C'est durant la deuxième partie de l'année que se sont déroulés les travaux d'agrandissement de la déchetterie. Le gros œuvre est maintenant terminé. Il reste encore à effectuer les travaux de marquage et à peaufiner les aménagements.
- La convention qui lie les 3 communes partenaires avec Valorsa est arrivée à son terme en cette fin d'année 2017. Ceci nous rappelle qu'il y a déjà 15 ans que la déchetterie intercommunale s'est ouverte. Une nouvelle convention est en cours de rédaction et entrera en vigueur au début de l'année prochaine.
- Le tonnage des déchets organiques des ménages récolté est en légère hausse. Pour rappel, ces déchets sont acheminés à Lavigny dans le but d'être valorisés en gaz et en compost. Les quantités ramassées durant les quatre dernières années sont les suivantes :



- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :

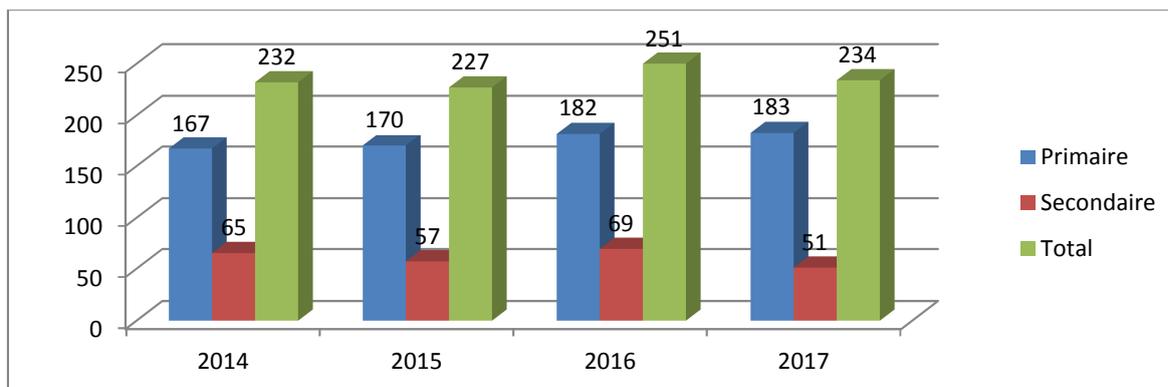


5. INSTRUCTION PUBLIQUE

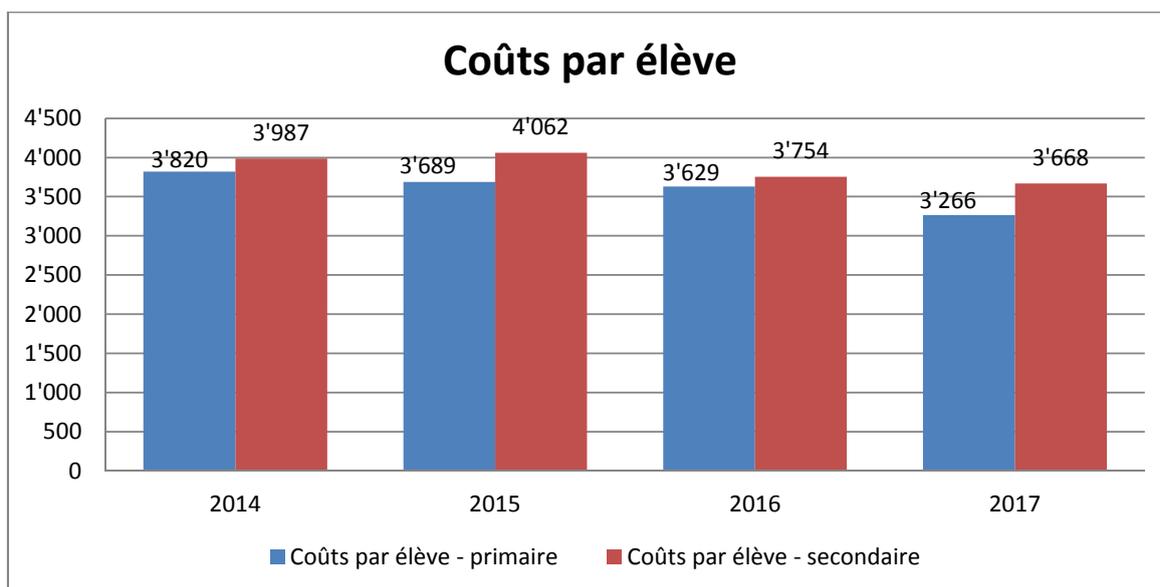
5.1 ASICoPe

- Les comptes 2016 de l'ASICoPe et le budget 2017 ont été acceptés. L'ambiance de travail au sein de l'ASICoPe est toujours excellente, les dossiers sont traités avec diligence et le Codir est tourné vers l'avenir.
- L'intégration au sein du primaire des Communes rattachées à notre établissement, suite à la décision 158 rendue par Mme A-C. Lyon, va commencer dès 2018 ; une convention a été établie entre l'ASICoPe et La Sarraz pour assurer le financement et le transport des élèves de 9^{ème} année.
- Le manque de classes sur l'ensemble des communes est un problème important. Pour assurer les enclassements nécessaires, nous avons dû ouvrir des locaux supplémentaires dans nos établissements, en particulier une classe sous l'église de Penthalaz.
- La pénurie des classes sur nos sites est un problème récurrent qui nous préoccupe au plus haut point. La Municipalité espère que les politiques régionaux mettront un point d'honneur à trouver des solutions à long terme pour permettre à nos écoliers de continuer de bénéficier d'un enseignement de qualité.
- Le projet d'association relatif à la piscine régionale et les statuts ont été adoptés par l'ensemble des communes partenaires.
- Suite à la mise au marché public des transports de l'ASICoPe, c'est la société Carpostal qui, en proposant des prestations supérieures pour un prix inférieur, a remporté le marché au détriment de MBC, notre prestataire de cette année.
- La mise en place de notre nouveau mandataire est compliquée et de nombreux problèmes ont de la peine à trouver des solutions. Il semble que les prestations promises lors de l'attribution du marché ont pour l'instant de la peine à être tenues. La hot-ligne ne répond pas, le médiateur promis est souvent aux abonnés absents, les bus sont en retard et les chauffeurs un peu perdus. A l'heure actuelle, le contrat nous liant à Carpostal n'est toujours pas signé, nous attendons que la situation s'améliore.
- La gestion informatique de la cantine scolaire a fait des émules.
- Le trafic autour du complexe de la Léchire pose toujours des problèmes. L'afflux de la circulation des parents amenant leur progéniture sur le site provoque parfois des bouchons et empêche l'arrivée des bus scolaires. Notre ASP et la direction des écoles s'appliquent à informer les usagers et prônent un accès pédestre des élèves.

5.2 Ecoliers de Penthaz



On constate une forte réduction d'élèves en secondaire, probablement due à la sortie d'une importante volée de jeunes et d'une rotation au sein de l'institution de la MEP. La croissance devrait reprendre ces prochaines années en raison de l'arrivée de nouveaux habitants.



5.3 Etudes surveillées

- Le principe est largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASiCoPe que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Cossonay accueillent de nombreux élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.
- En raison d'une nouvelle directive cantonale, nous avons été contraints de compresser les horaires.

5.4 Conseil d'établissement (CET)

- Le CET a siégé à deux reprises pour traiter de la problématique des transports et des cantines ; il est sensible au futur découpage scolaire.
- Il apprécie le futur projet de la piscine intercommunale de Cossonay

5.5 Ecoles de musique

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 8.50 / hab. en 2017, inchangée) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2017, aucune demande de subvention n'a été déposée suite à l'introduction du règlement y relatif.

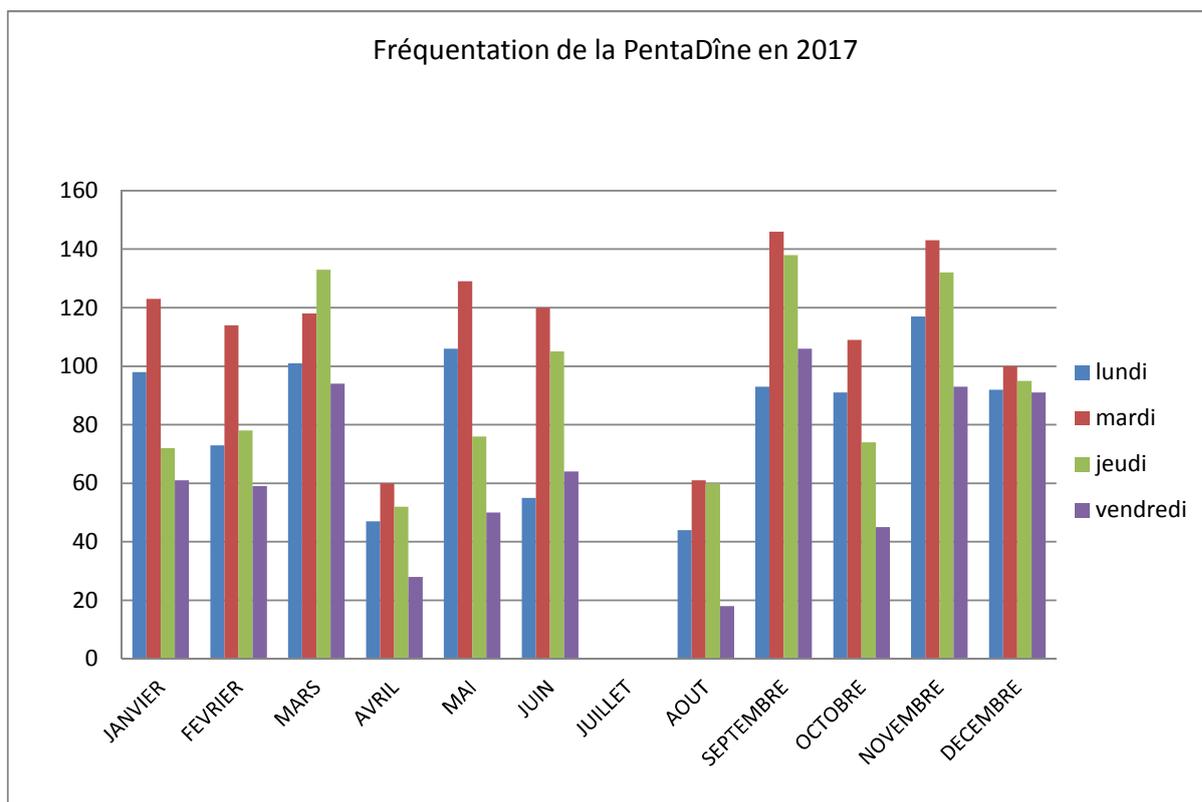
5.6 Patrouilleurs

- L'effectif est complet et fonctionne bien sous la houlette de Mme Line Corbel que nous remercions pour son travail.
- La commune demande aux conducteurs et conductrices de redoubler de prudence aux abords de l'école et de respecter les signaux et les informations des patrouilleuses et patrouilleurs.

5.7 La « PentaDîne » cantine scolaire

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Malgré l'augmentation de sa fréquentation le service est toujours assuré par 6 personnes, dont une coordinatrice.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment entre les deux tranches d'horaires scolaires.

- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Green Kids assure désormais les repas.
- Nous tenons à renouveler nos félicitations au personnel pour la qualité de leurs prestations.



6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Service du feu

- En 2017, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 198 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une diminution de 5,7 % par rapport à 2016. Parmi ce grand nombre d'interventions, on compte près de 40 cas d'inondation (60 en 2016). Par contre, on constate une forte augmentation des cas de feu qui ont été de 57 (40 en 2016). Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge (www.sdis-venoge.com).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 12 reprises pour les cas suivants : 6 fois pour feux, 2 fois pour inondations, 1 fois pour pollution, 2 fois pour sauvetages de personne (assistance sanitaire), 1 fois pour fuite de gaz.

6.2 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) mais est apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- Le Major Sébastien Rüegg, commandant de la PCi du Gros-de-Vaud, a été promu au grade de Lieutenant-Colonel.
- Hormis les cours de répétition habituels, l'ORPC Gros-de-Vaud a été engagée pour divers travaux au profit de communes ou d'EMS afin de les soutenir pour les sorties en plein air de leurs résidents.
Une journée « portes ouvertes » a été organisée par le SDIS Gros-de-Vaud et l'ORPC à Echallens, comprenant deux démonstrations et une intervention en commun.
Une intervention en commun ORPC Gros-de-Vaud et SDIS Région Venoge aura lieu en 2018 également.
L'ORPC a été engagée en faveur de la Fête Cantonale des Chanteurs Vaudois et du Venoge Festival.
- M. Ph. Tesse, Municipal, a été reconduit comme président de l'assemblée intercommunale.

6.3 Police – Sécurité publique

- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) a organisé, comme il y a deux ans à Penthalaz, une action de prévention aux aînés qui a eu lieu à Chapelle-sur-Moudon. Une présentation concernant un projet ASP qui portait sur la pertinence de créer une entité régionale permettant de fournir des prestations aux Communes se composant d'un socle de base et d'options circulation et/ou administrative qu'un ASP est en mesure d'accomplir. L'ASP serait rattaché à Echallens mais détaché à la Commune qui accepterait au préalable le financement convenu. Trop peu de Communes ont marqué un intérêt à ce projet principalement pour des raisons financières mais également à cause de la composition des « blocs » de prestations fournies. Ce projet est, pour l'instant, mis de côté.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a fait plusieurs fois halte sur notre Commune en 2017. Il est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal. Le processus devrait se poursuivre en 2018, voire s'intensifier, l'Etat envisageant de financer deux nouveaux véhicules.
- A la fin de l'automne, la collaboration avec la société EKML a été renouvelée pour un an, ceci en adaptant quelque peu le rythme des tournées.
- L'installation de systèmes de vidéosurveillance à la Léchire et au Bornalet apporte toujours entière satisfaction à notre exécutif. Les auteurs de deux déprédations à la propriété publique ont pu être reconnus et, suite aux dénonciations, condamnés. De nouvelles unités pourraient être installées à la Maison de Commune, voire vers l'arrêt de bus du Bornalet, en 2018-2019.

- Notre ASP a poursuivi son travail sur le terrain, tâche rendue toujours complexe en raison des nombreux chantiers routiers et de construction sur le territoire communal.
- La Municipalité a intensifié son dialogue avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise à Echallens. En sus du passage régulier du poste mobile, une fois par trimestre en moyenne, nous vous rappelons qu'elle effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire communal.
- La Gendarmerie a une nouvelle fois modifié son mode de faire en matière de statistiques. Elle nous a fourni des chiffres qui proviennent de la main courante. Ils n'ont pas été consolidés et sont quasiment bruts. Dès lors, nous ne pouvons vous proposer un tableau comparatif.

En 2017, 119 événements ont eu lieu sur notre Commune.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 LAJE – Réseau AJERCO

- Le réseau AJERCO est composé des structures suivantes : 6 garderies, 3 UAPE ainsi que des accueils préscolaires et parascolaires en milieu familial. Le bilan pour 2017 est le suivant :
 - Dans l'ensemble du réseau, 54 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 5 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 492 enfants (contre 443 en 2016). Au total, 1'116 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2017.
 - Pour Penthaz, 39 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 42 enfants sont placés en accueil familial. 25 enfants de Penthaz sont en liste d'attente.
 - Le préscolaire a augmenté ses capacités de 22 places à la garderie Croquesoleil de Cossonay et de 12 places à l'UAPE de Vufflens-la-Ville. Le réseau a également intégré l'UAPE privée R.E.F. Fourchette à Cossonay, dotée de 44 places.
- Mise en place de colloques du soir pour les accueillantes dispensés par la coordinatrice de l'accueil familial de jour. Il s'agit d'une plate-forme de rencontres et de discussions autour de thématiques en lien avec la prise en charge des enfants et de réflexions sur l'activité des accueillantes.
- Le montant à la charge des Communes s'élève à CHF 115.30 par habitant (contre CHF 110.08 mis au budget).
- Pour donner suite à la pétition reçue courant 2016 concernant la création d'une UAPE sur notre territoire, la Municipalité s'est d'abord approchée de l'AJERCO pour connaître les besoins, les obligations et les contraintes liés à l'exploitation d'une telle structure. Elle a également envoyé un sondage aux pétitionnaires pour avoir des informations complémentaires et pour connaître les besoins en horaires des parents. Par la suite, elle a pris contact avec un bureau d'étude en vue de préparer un projet sur un emplacement pressenti pour la construction de ce bâtiment. Une commission de travail a également été désignée. La Municipalité espère l'ouverture de cette structure pour la rentrée scolaire de 2019 sous réserve de l'approbation du projet.
- Depuis 2017, M. A. Emery préside le Conseil Intercommunal de cette instance.

7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale

- Les comptes 2016 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle. Le budget pour 2017 a également été accepté par les membres présents.
- La fusion, qui a été proposée avec l'ARASPE (Prilly) et la plupart des Communes du district du Gros-de-Vaud, donne entière satisfaction.
- La nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise est entrée en vigueur en 2017. Celle-ci a introduit de nouvelles procédures dans la gestion des dossiers.

7.3 Entraide familiale

- La participation communale 2017 s'élève à CHF 850.-. La cotisation annuelle reste de CHF 30.- pour le journal.
- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre Commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.
- L'Entraide familiale œuvre avec l'aide des Communes PPDL et de Cossonay à la gestion et l'organisation de la ludothèque qui a ouvert ses portes en août sur le site du PAM.
- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez, sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.

7.4 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Elle s'est approchée du CMS pour une possible procédure de fusion.
- La contribution des Communes pour 2017 est de CHF 93.- par habitant, en hausse d'environ 3.3 %.

7.5 EHNV (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)

- M. A. Emery a été renouvelé dans ses fonctions au Codir des RNB (Réseau Nord Broye), entité faisant partie des EHNV.
- La Municipalité reste attentive à l'incidence financière que pourrait avoir la fusion entre les CMS et l'AVASAD, ainsi que sur le nouveau découpage du territoire qui pourrait en découler.

7.6 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.7 Facture sociale

Nous vous présentons ci-dessous la part de la facture sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié de la facture sociale totale (Canton et Communes).

Année	réel	augmentation annuelle en %	augmentation sur la base de 2012	augmentation en % sur la base de 2012
2016	740'601'543.00	4.27%	140'141'333.00	23.34%
2015	710'289'734.00	6.86%	109'829'524.00	18.29%
2014	664'703'002.00	4.15%	64'242'792.00	10.70%
2013	638'238'503.00	6.29%	37'778'293.00	6.29%
2012	600'460'210.00			

Pour l'année 2016, Penthaz a payé CHF 856'115.-, soit 0.12 % de la part à charge des Communes (chiffre selon le décompte final reçu le 8 septembre 2017).

En 2016, la part de Penthaz à la facture sociale a diminué par rapport à l'ensemble des Communes vaudoises. Cette situation est due aux très faibles encaissements d'impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions) par notre Commune. Ce point va changer pour l'année sous revue et donc notre participation va s'accroître à nouveau.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2017 en m3/jour

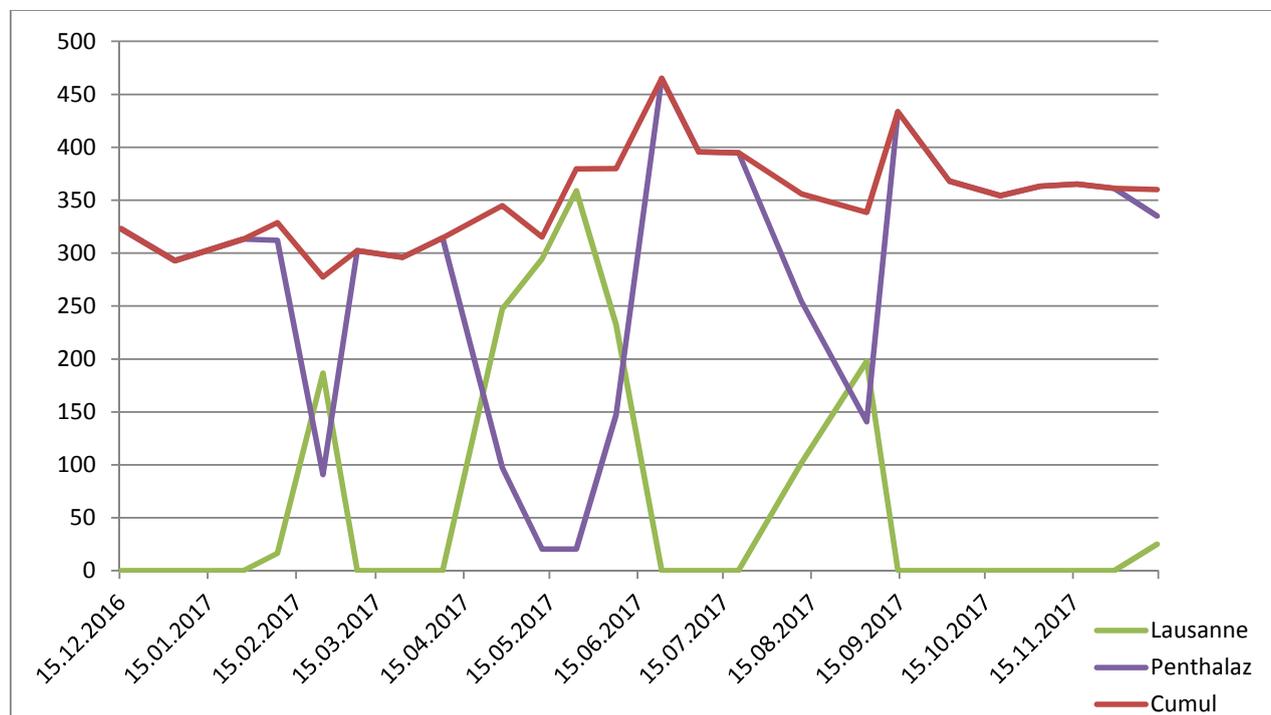


Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

Année	Captages / Achats							Ventes	Pertes	
	Captage	%	Lausanne	%	Penthaz	%	Total	m3	m3	%
2006	16'939	13.6	3'941	3.2	103'557	83.2	124'437	104'649	19'788	15.9
2007	26'220	22.2	3'436	2.9	88'512	74.9	118'168	100'303	17'865	15.1
2008	10'167	8.9	3'629	3.1	100'790	88.0	114'586	96'297	18'289	16.0
2009	0		10'098	8.1	114'824	91.9	124'922	97'813	27'109	21.7
2010	0		17'524	13.6	111'245	86.4	128'769	110'391	18'378	14.3
2011	0		9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050	18'766	14.6
2012	0		46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713	34'788	23.7
2013	0		7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885	30'278	21.3
2014	0		5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044	30'067	22.3
2015	0		22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394	21'521	16.1
2016	0		7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647	20'074	15.4
2017	0		27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567	24'815	19.3

- Les pertes à 19.3 %, bien qu'en hausse par rapport aux deux années précédentes, restent dans la norme.
- La Municipalité demeure très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 Fontaines

- Suite aux réfections de ces dernières années, la voirie a assuré l'entretien courant.

8.3 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.

8.4 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont MM. Ph. Mielvaque, J. Deléderray et B. Martin. M. Ph. Gerhard fait partie du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif restent MM. Ph. Tesse et J-F. Pollien.
- Le nouveau bâtiment administratif a été inauguré. Par ailleurs, suite à une nouvelle mise à l'enquête, le secteur micropolluants est en phase de construction.
- Une fois l'ensemble des travaux terminés, la STEP intercommunale sera la première du Canton à être aux normes fédérales, ce qui permettra de ne plus payer la taxe de CHF 9,- par habitant.

8.5 Cosvegaz/Holdigaz

- Rien de particulier à signaler pour 2017. L'entreprise a, cette année encore, profité du chantier de la Rippe pour effectuer quelques travaux et/ou préparer le raccordement de nouveaux bâtiments.

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2016

Le rapport de la Commission de gestion sur les activités 2016 comportait essentiellement des remarques et des vœux sur les points discutés avec les membres de la Municipalité et suite à ses investigations.

Le présent rapport apporte des réponses à ces interrogations, tout comme les différents entretiens entre la Commission et la Municipalité concernant l'exercice 2017 et les réalisations effectuées durant la même période.

Cependant, la Municipalité tient à apporter des commentaires sur quelques points précis :

1.10 Jardin d'enfants « les P'tits Tartreux »

Comme prévu, les horaires d'ouverture ont été étendus courant 2017. Cette extension de l'offre doit désormais trouver son public.

1.18 Manifestations

Compte tenu de la remarque réitérée de la Commission de gestion, la Municipalité aimerait rappeler que même si les comptes sont consolidés au niveau de leur présentation finale, elle consent des efforts particuliers, en collaboration avec la bourse, pour formaliser les budgets et la présentation des comptes finaux, qui sont révisés, et surtout disposer de comptes spécifiques à chaque manifestation.

Toutefois, changer les habitudes peut parfois s'avérer difficile et une inertie certaine doit être déplorée.

Dès lors, elle reconnaît que ces processus pourraient être encore améliorés. Pour cela, il faudrait donc la bonne volonté de chacun des intervenants à l'organisation de nos manifestations villageoises.

Elle tient aussi à rappeler qu'il est très complexe de mettre sur pieds des manifestations, qu'elles soient sportives, culturelles ou simplement festives, sans subventions de la part des Communes, du Canton ou encore de la Confédération selon le niveau de leur importance.

1.19 Bus PPDL

La Municipalité aimerait rappeler quelques principes qui ont prévalu lors de la création de cette offre :

- Réduire la mobilité intercommunale et celle induite par la plateforme des transports publics de la gare de Cossonay-Penthalaz.
- Mettre à disposition des personnes ne disposant pas de moyens personnels de se déplacer un service public avec des fréquences en ligne avec l'offre CFF.
- Relier nos 4 communes aux différents commerces, services et autres structures intercommunales.
- Mettre à disposition une offre lors de manifestations villageoises spécifiques.

Dès lors, cette offre sous-entend une certaine solidarité intercommunale. Si la Municipalité de Penthalaz se plaint de trop payer, elle devrait se rappeler, comme notre exécutif le lui a déjà fait remarquer, que leur Commune est un centre local reconnu par l'Etat de Vaud et que cela permet aux citoyens à mobilité réduite des 3 autres Communes de fréquenter ses commerces. ***Son statut présuppose quelques dépenses supplémentaires dont elle tire un avantage indirect.***

Il faut noter que dans le cadre de la création du nouveau groupement scolaire, PPDL Bus pourrait être appelé à prendre de l'importance en participant au transport scolaire des 6 Communes partenaires.

3.7 Police des constructions

Selon la Municipalité, les oppositions, qui ont naturellement tendance à croître parallèlement au nombre de mises à l'enquête, ne peuvent être considérées comme virulentes. Elles sont légitimes, principalement de la part de voisins directs, même si elles traduisent, une nouvelle fois, une dichotomie certaine entre les résultats obtenus dans les urnes et l'application stricto sensu des décisions prises par la majorité de la population de ce pays transcrites dans les lois et autres règlements d'application.

Cela a souvent pour conséquence que le droit supérieur, en l'occurrence celui du Canton et de la Confédération, prévaut sur les règlements communaux dans l'attente de leur adaptation au nouveau cadre légal.

4.6 Véhicules

Suite à l'adoption par le Conseil communal d'un crédit-cadre d'investissement, le processus de renouvellement des véhicules communaux a pu commencer.

Ainsi, le véhicule VW T4, totalement à bout de souffle et inapte à passer l'expertise cantonale, a été remplacé par un mini-camion ISUZU, ceci pour un coût net moindre que ce qui avait été estimé lors de l'établissement de la demande globale de crédit.

Le véhicule lourd est lui aussi en phase de remplacement. Un véhicule de marque IVECO a été commandé durant l'été 2017. Mais, compte tenu de l'ensemble des modifications et adjonctions nécessaires à mener l'ensemble des missions fixées dans le cahier des charges, il ne sera mis à disposition de la voirie qu'au courant du printemps 2018.

Un accord avec le constructeur repreneur de l'actuel REFORM nous permet de continuer son exploitation sous certaines conditions jusqu'à l'arrivée de la nouvelle merveille. Là aussi, le budget devrait être parfaitement tenu, voire non totalement consommé.

Restera l'acquisition du nouveau véhicule léger. A ce jour, aucune décision d'achat n'a été prise par la Municipalité. Cet achat devrait intervenir courant 2018. Là aussi, cette dotation devrait apporter une excellente surprise financière compte tenu des offres sur le marché pour ce type de véhicule standard, ceci quelle que soit la marque choisie.

6.3 Police – sécurité publique

Une réflexion quant à l'installation de 3 à 4 caméras supplémentaires est en cours en vue de sécuriser la Maison de Commune et un ou deux points spécifiques des espaces publics.

Une proposition pourrait être faite dans ce sens au budget 2019 en vue de leur acquisition et de leur pose, le système de contrôle centralisé permettant de les intégrer sans investissement complémentaire sur ce plan.

7.1 UAPE

La Municipalité a poursuivi le développement de ce projet qui offrira 24 places sur le site de la Léchire en accord avec l'AJERCO.

Plusieurs visites de sites existants dans le Canton ont eu lieu et une première estimation du montant de l'investissement et des frais de fonctionnement a été faite.

La Municipalité poursuivra le développement de ce dossier avec l'aide d'un bureau technique en vue de lancer un appel d'offre pour entreprise générale, ceci afin de présenter un préavis d'investissement en automne 2018 pour une mise en exploitation de l'unité pour la rentrée 2019 en collaboration avec l'AJERCO.

Les autres points n'apportent pas de commentaire particulier de notre exécutif. Ce dernier est cependant à disposition du Conseil pour apporter, en plénum, des précisions jugées utiles.

10. COMPTES 2017 ET COMMENTAIRES

10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b ss de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 ss, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez à la fin de l'analyse le rapport établi à ce sujet.

10.2 Comptes 2017

Le bénéfice 2017 se monte à CHF 4'532.36 en regard des prévisions qui envisageaient une perte de CHF 72'700.-. Comme chaque année, des éléments extraordinaires viennent modifier le résultat final. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, les principaux points :

Comptes 2017 en francs	
Résultat net	4'532.36
Décompte final facture sociale 2016	-45'553.00
Décompte final péréquation 2016	-287.00
Décompte final gendarmerie 2016	-3'300.00
Amortissement du découvert	190'000.00
Résultat net avant éléments extraordinaires	145'392.36

10.3 Décomposition du résultat 2017

Le résultat net de CHF 4'532.36 se compose en partie d'éléments non monétaires comme les variations de provisions et les amortissements. Nous vous proposons ci-dessous un tableau présentant le résultat avant les éléments susmentionnés.

Comptes 2017 en francs	
Total des revenus avant dissolutions de provisions	6'859'718.88
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-6'202'703.61
Résultat avant amortissements et variation de provisions	657'015.27
Dissolutions de provisions	181'640.35
Attributions aux provisions	-230'698.56
Amortissements légaux	-413'424.70
Amortissements complémentaires	-190'000.00
Résultat net	4'532.36

Le bon résultat général allié à des constitutions de provisions importantes tant pour le réseau d'eau que pour celui des égouts (dues à des charges bien maîtrisées dans ces dicastères) sont la cause de ce résultat monétaire important.

Le découvert au bilan de CHF 253'934.70 au 01.01.2017 sera réduit à CHF 59'402.34 au 31.12.2017 grâce à un amortissement extraordinaire et par l'**attribution du résultat de CHF 4'532.36**.

10.4 Financements spéciaux 2017 et mutation des fonds de réserves

Résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs	situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2017	
16 Tourisme	1'024.60		CHF	1'293.20
45 Ordures ménagères et décharges		54'216.91	CHF	144'406.67
46 Réseau d'égouts et épuration		40'662.75	CHF	392'961.51
65 Défense incendie	44'869.90		réserve épuisée en 2014	
66 Protection civile	37'971.50		réserve dissoute en 2012	
81 Service des eaux		133'179.70	CHF	1'005'368.97

Les investissements consentis, tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'évacuation des eaux usées et claires, lors des travaux de réfection du chemin de la Rippe et de la route de Daillens seront prélevés aux fonds de réserve lors du décompte final des travaux.

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

10.5 Finances

Liquidités

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2017, s'élève à CHF 2'715'704.86 contre CHF 3'186'293.06 à fin 2016. La diminution est due au financement des travaux au chemin de la Rippe, à la route de Daillens et à l'extension de la Maison de Commune qui avait déjà fait l'objet d'un emprunt au 31.12.2016. Ce montant baissera encore lors du bouclement à venir, suite à la fin des travaux susmentionnés, pour retrouver un montant comparable à fin 2015.

Les créanciers au 31.12.2017 diminuent légèrement à CHF 1'107'890.58 contre CHF 1'433'995.81 en fin d'année précédente. Cela est dû à un retour progressif à la normale après une situation à fin 2016 fortement influencée par les importants travaux consentis sur deux tronçons routiers de la Commune.

Amortissements financiers et dette communale

La dette à moyen et long terme de la commune au 31 décembre 2017 est de CHF 4'220'331.-. Ce montant inclut une somme de CHF 1'200'000.- pour la grande Salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASICoPe, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir.

A ceci s'ajoute un emprunt à court terme de CHF 3'000'000.- contracté pour financer les investissements de réfection du chemin de la Rippe et d'extension de la maison de commune. Ce prêt a un taux d'intérêts négatif de 0.1 %.

L'ensemble de ces dettes ne représente qu'un montant de CHF 4'183.27 par habitant (1726 habitants recensés officiellement par le SCRIS), malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature et ceux débutés courant 2016.

Le coût 2017, toujours par habitant, du financement de cette dette a été de CHF 42.38 (2016 : CHF 45.20), sans tenir compte des intérêts négatifs sur l'emprunt à court terme.

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes	Au 1er janvier 2017 en francs	Investissements	Amortissements Subventions	Au 31 décembre 2017 en francs
914.11 Sécurisation des Publes	77'787.60	-	-19'450.00	58'337.60
914.12 Eclairage public (préavis municipal)	68'335.35	5'985.40	-74'320.75	-
914.13 Route d'accès de la Rippe	933'619.80	750'548.50	-	1'684'168.30
914.131 Route de Daillens	666'649.20	243'639.40	-	910'288.60
914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5	11'803.30	-	-3'934.45	7'868.85
914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5	213'710.00	-	-53'383.00	160'327.00
914.18 Espace publics Etude Pr.2,3,5	23'000.00	-	-12'000.00	11'000.00
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	2'016'025.00	-	-83'995.00	1'932'030.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	113'950.00	-	-4'750.00	109'200.00
914.30 Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	1.00
914.311 Extension de la maison de commune	29'661.10	551'786.20	-	581'447.30
914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)	26'692.50	-	-8'897.50	17'795.00
914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire	268'015.35	71'412.30	-	339'427.65
914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS	48'654.80	-	-16'218.20	32'436.60
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente	1'464'519.98	-	-62'000.00	1'402'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	41'914.90	-	-6'985.80	34'929.10
Total	6'004'339.88	1'623'371.80	-345'934.70	7'281'776.98

Par rapport au 1^{er} janvier 2017, la valeur comptable du patrimoine administratif a augmenté de CHF 1'277'437.10 au 31 décembre 2017.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2017 a été de **CHF 399'525.27** pour des dépenses d'investissements de **CHF 1'623'371.80**.

Le degré d'autofinancement de la Commune est de 25 %.

10.6 Commentaires du Syndic

L'accroissement progressif du nombre de foyers fiscaux, une conjoncture globalement favorable et la persistance des effets liés à l'augmentation des impôts portent toujours leurs fruits.

Malgré des charges à périmètre égal en hausse, les feux demeurent au vert. La trésorerie courante est toujours satisfaisante et les comptes bouclent sur un nouvel exercice bénéficiaire.

Les rentrées fiscales, calculées lors de l'établissement du budget avec un certain optimisme, ont été atteintes, voire légèrement dépassées. La dichotomie, évoquée l'an dernier, entre l'arrivée de nouveaux foyers fiscaux et leurs impacts dans les recettes, s'est comblée comme nous le supputions. Ce phénomène devrait perdurer ces prochaines années compte tenu des importantes constructions en cours ou programmées sur notre Commune, surtout si l'arrivée des nouveaux contribuables sur notre Commune a lieu durant le dernier trimestre de l'exercice.

Ces comptes bénéficiaires permettent une nouvelle fois à la Municipalité de faire face, avec sérénité, à l'ensemble des charges courantes, qu'elles soient communales, intercommunales ou cantonales.

Ils permettent aussi, certes avec prudence, de poursuivre l'entretien courant du patrimoine immobilier, de délier quelque peu les cordons de la bourse afin de financer l'amélioration progressive des prestations fournies à l'ensemble de la population et de régler certains investissements grâce à la trésorerie interne.

Le marché des capitaux demeure toujours favorable aux investisseurs même si un léger frémissement à la hausse commence à se faire sentir. Nos crédits de construction, que nous renouvelons périodiquement, sont néanmoins toujours rémunérateurs grâce à la politique des intérêts débiteurs initiée par la BNS. Nous vous rappelons que cette politique lèse les caisses de pensions. Elles cherchent donc par tous les moyens à placer leurs avoirs à moindres coûts, voire à coûts « zéro ». Côté des consolidations à long terme, en principe 10 ans pour des raisons de stabilité budgétaire, les coûts de nos nouveaux emprunts avoisinent le 1 %.

En 2018, bien que la plus grande vigilance reste toujours et encore de mise en matière de gestion des finances communales, la Municipalité prévoit une nouvelle fois de financer certains investissements via la trésorerie courante (ex. poursuite du remplacement partiel du parc de véhicules de voirie), les plus importants étant financés par l'emprunt. Elle usera, à nouveau et dans les deux cas, de toute la latitude du système de la péréquation intercommunale pour en réduire leur impact sur nos finances.

Malgré l'amortissement extraordinaire de CHF 190'000.- proposé par la Municipalité grâce au bénéfice engrangé en 2017, la Commune fait néanmoins toujours face à un découvert au bilan, certes d'environ CHF 60'000.-. En principe, nous devrions pouvoir le résorber avec le résultat des comptes 2018.

Dans ce contexte, la Municipalité, à la veille de voir entrer en force les mesures sociales compensatoires approuvées dans le cadre de la réforme RIE III vaudoise, sans oublier les pertes fiscales provoquées par ce processus, et aux futurs coûts induits par l'ouverture de l'UAPE communale en 2019 sur le site de la Léchire, estime qu'il n'est toujours pas à l'ordre du jour de revenir, même partiellement, sur la hausse d'impôt entrée en force en 2014.

Elle proposera sans doute au Conseil communal de reporter, inchangé, l'arrêté d'imposition pour la période fiscale 2019 – 2020.

En conclusion, l'exécutif communal compte toujours sur une conjoncture internationale robuste, une indexation progressive des revenus individuels en Suisse et sur l'arrivée, durant quelques années encore, de nouveaux foyers fiscaux pour voir les recettes communales connaître une croissance régulière qui permettra à Penthaz de faire face à ses obligations.

10.7 Rapport de la fiduciaire



R A P P O R T

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Penthaz, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 7 mai 2018
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	1'533'559.40	551'476.59	1'487'800.00	492'900.00	1'486'428.97	525'663.40
101	Autorité	230'512.30	113'198.05	228'300.00	127'500.00	205'465.70	89'388.20
	Conseil Communal	23'403.80		21'000.00		36'183.15	
102	Municipalité	207'108.50	113'198.05	207'300.00	127'500.00	169'282.55	89'388.20
11	Administration	984'562.65	423'988.35	951'600.00	362'000.00	961'454.27	406'033.60
110	Secrétariat municipal	984'562.65	423'988.35	951'600.00	362'000.00	961'454.27	406'033.60
15	Affaires culturelles et de loisirs	121'989.07	10'884.19	107'800.00		123'200.10	24'617.80
150	Affaires culturelles et	121'989.07	10'884.19	107'800.00		123'200.10	24'617.80
16	Tourisme	3'406.00	3'406.00	3'400.00	3'400.00	5'623.80	5'623.80
160	Tourisme	3'406.00	3'406.00	3'400.00	3'400.00	5'623.80	5'623.80
18	Transports publics	133'204.58		137'000.00		120'463.50	
180	Transports publics	133'204.58		137'000.00		120'463.50	
19	Informatique	59'884.80		59'700.00		70'221.60	
190	Informatique	59'884.80		59'700.00		70'221.60	
2	Finances	1'722'539.76	5'564'002.67	1'566'900.00	5'474'000.00	1'392'571.89	5'032'275.76
21	Impôts	150'803.65	4'391'274.15	132'000.00	4'309'500.00	122'549.03	4'050'581.13
210	Impôts	150'803.65	4'391'274.15	132'000.00	4'309'500.00	122'549.03	4'050'581.13
22	Service financier	1'114'307.41	1'057'098.77	1'114'000.00	1'034'500.00	1'077'948.08	981'694.63
220	Service financier	1'114'307.41	1'057'098.77	1'114'000.00	1'034'500.00	1'077'948.08	981'694.63
23	Amortissements et réserve non ventilée	457'428.70	115'629.75	320'900.00	130'000.00	192'074.78	
230	Amortissements et réserve	457'428.70	115'629.75	320'900.00	130'000.00	192'074.78	
3	Domaines et bâtiments	286'773.57	321'857.50	280'200.00	302'400.00	294'138.62	404'839.05
31	Terrains	36'061.02	42'360.05	30'100.00	36'100.00	24'721.27	37'026.55
310	Terrains	36'061.02	42'360.05	30'100.00	36'100.00	24'721.27	37'026.55
32	Forêts	18'348.15	3'965.00	23'500.00	8'000.00	17'258.35	12'116.50
320	Forêts	18'348.15	3'965.00	23'500.00	8'000.00	17'258.35	12'116.50
35	Bâtiments	232'364.40	275'532.45	226'600.00	258'300.00	252'159.00	355'696.00
351	Maison de commune et Porcherie	25'174.95	1'213.20	23'700.00	1'000.00	30'265.15	8'321.85
352	Grande Salle	144'874.50	181'552.30	150'200.00	170'300.00	180'431.10	218'426.20
353	Local de voirie et vestiaires FC	30'159.65	64'513.45	29'700.00	58'500.00	25'040.75	97'986.45
354	Bâtiment du Bomalet	15'399.85	18'333.50	17'000.00	20'700.00	13'357.95	21'401.50
355	Autres bâtiments (battoir, garages et abris PC)	16'755.45	9'920.00	6'000.00	7'800.00	3'064.05	9'560.00

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	681'131.27	354'821.12	615'100.00	339'500.00	638'953.78	369'706.18
43	Routes	253'116.57	43'335.40	220'700.00	50'000.00	215'552.78	35'175.55
430	Routes	253'116.57	43'335.40	220'700.00	50'000.00	215'552.78	35'175.55
44	Parcs et cimetière	96'411.23	3'026.80	96'000.00	15'000.00	91'119.86	19'188.40
440	Parcs et cimetière	96'411.23	3'026.80	96'000.00	15'000.00	91'119.86	19'188.40
45	Ordures ménagères et déchets	268'735.27	245'773.02	252'900.00	229'500.00	259'909.19	243'840.78
451	Ordures ménagères et déchets	241'198.62	241'198.62	225'000.00	225'000.00	238'287.98	238'287.98
452	Déchets communaux	27'536.65	4'574.40	27'900.00	4'500.00	21'621.21	5'552.80
46	Réseau d'égouts et d'épuration	59'009.30	59'009.30	40'000.00	40'000.00	67'868.25	67'868.25
460	Réseau d'égouts	59'009.30	59'009.30	40'000.00	40'000.00	67'868.25	67'868.25
47	Cours d'eau	3'858.90	3'676.60	5'500.00	5'000.00	4'503.70	3'633.20
470	Cours d'eau	3'858.90	3'676.60	5'500.00	5'000.00	4'503.70	3'633.20
5	Instruction publique et cultes	1'397'056.07	307'158.40	1'496'500.00	293'100.00	1'469'335.54	308'666.63
51	Enseignement primaire	1'138'228.49	303'170.40	1'180'100.00	293'100.00	1'142'438.52	280'966.05
511	Enfantine, primaire, sup.	618'376.54	12'259.75	656'000.00	12'000.00	666'782.17	12'518.15
512	Bâtiments scolaires	179'471.95	208'696.65	209'400.00	227'100.00	177'102.55	204'679.25
513	Ecolage et Garderie	340'380.00	82'214.00	314'700.00	54'000.00	298'553.80	63'768.65
52	Enseignement secondaire	195'601.23		260'200.00		230'506.49	
520	Enseignement secondaire	195'601.23		260'200.00		230'506.49	
53	Enseignement spécialisé	16'475.50		19'500.00		16'050.50	
530	Enseignement spécialisé	16'475.50		19'500.00		16'050.50	
54	Office d'orientation professionnelle	2'500.00		2'500.00		2'292.20	
540	Office d'orientation	2'500.00		2'500.00		2'292.20	
58	Temples et cultes	44'250.85	3'988.00	34'200.00		78'047.83	27'700.58
580	Temples et cultes	44'250.85	3'988.00	34'200.00		78'047.83	27'700.58
6	Police	294'858.95	4'249.70	302'900.00	2'000.00	292'709.35	4'317.00
61	Police de proximité	211'827.85	4'060.00	219'900.00	2'000.00	207'270.35	4'221.00
610	Police de proximité	211'827.85	4'060.00	219'900.00	2'000.00	207'270.35	4'221.00
65	Défense contre l'incendie	45'059.60	189.70	42'500.00		46'112.65	
651	Défense contre l'incendie locale	45'059.60	189.70	42'500.00		46'112.65	
66	Protection civile	37'971.50		40'500.00		39'326.35	96.00
660	Protection civile	37'971.50		40'500.00		39'326.35	96.00

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	1'276'847.20	45'553.00	1'274'200.00		1'131'569.30	23'568.00
71	Service social communal	77'088.90		92'500.00		78'117.50	
710	Service social communal	77'088.90		92'500.00		78'117.50	
72	Prévoyance sociale cantonale	1'043'403.00	45'553.00	1'017'000.00		902'494.50	23'568.00
720	Prévoyance sociale	1'043'403.00	45'553.00	1'017'000.00		902'494.50	23'568.00
73	Santé publique	156'355.30		164'700.00		150'957.30	
730	Santé publique	156'355.30		164'700.00		150'957.30	
8	Services industriels	276'557.00	324'736.60	271'000.00	318'000.00	315'583.35	363'895.25
81	Services des eaux	276'557.00	276'557.00	271'000.00	271'000.00	315'583.35	315'583.35
810	Services des eaux	276'557.00	276'557.00	271'000.00	271'000.00	315'583.35	315'583.35
82	Service électrique		48'179.60		47'000.00		48'311.90
820	Service électrique		48'179.60		47'000.00		48'311.90
	TOTALISATION	7'469'323.22	7'473'855.58	7'294'600.00	7'221'900.00	7'021'290.80	7'032'931.27
	Résultat	4'532.36			72'700.00	11'640.47	

Détail et commentaires, voir annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2017	2016	PASSIF	2017	2016
Disponibilités	2'715'704.86	3'186'293.06	Engagements courants	4'530'023.43	4'656'128.66
Caisse	7'039.35	4'693.30	Créanciers	1'107'890.58	1'433'995.81
Comptes chèques postaux	1'736'939.82	1'083'500.55	Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Banques	971'725.69	2'098'099.21	Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Débiteurs et comptes courants	2'238'449.84	2'401'001.17	Swissquote 6 mois	3'000'000.00	2'800'000.00
Débiteurs	126'524.25	309'742.45	Emprunts à moyen et long terme	4'220'331.00	3'639'998.00
Impôts à encaisser	2'111'925.59	2'091'258.72	Postfinance échéance 18.05.2020	1'140'000.00	1'235'000.00
Placements du patrimoine financier	244'100.00	244'100.00	Postfinance échéance 04.01.2021	631'996.00	658'330.00
Immeubles productifs	244'100.00	244'100.00	Postfinance échéance 16.08.2021	1'408'335.00	1'466'668.00
Actifs transitoires	254'085.93	121'902.54	Postfinance échéance 28.08.2023	240'000.00	280'000.00
Investissements du patrimoine administratif	7'281'777.98	6'376'340.88	SUVA échéance 16.10.2027	800'000.00	0.00
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	4'873'220.35	4'124'880.25	Passifs transitoires	324'313.25	245'650.63
Bâtiments et constructions à amortir	2'408'556.63	2'251'459.63	Fonds de réserves affectés	1'544'030.35	1'316'995.59
Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00	Réserve service des eaux	1'005'368.97	872'189.27
Titres et papiers-valeurs	9'000.00	9'000.00	Réserve égouts	392'961.51	352'298.76
Découvert	59'402.34	253'934.70	Réserve tourisme	1'293.20	2'317.80
Découvert au 01.01	253'934.70	265'575.17	Réserve ordures ménagères	144'406.67	90'189.76
Amortissement du découvert	-190'000.00	0.00	Fonds de réserve	2'183'822.92	2'733'799.47
Résultat	-4'532.36	-1'1640.47	Réserve travaux divers	1'393'447.32	1'532'754.07
Total de l'actif	12'802'520.95	12'592'572.35	Réserve débiteurs impôts	783'231.00	824'540.00
			Réserve débiteurs divers	7'144.60	4'505.40
			Fonds d'amortissement pour la rénovation GS	0.00	372'000.00
			Total du passif	12'802'520.95	12'592'572.35

Annexe aux comptes 2017

Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

Bénéficiaire	Forme	Montant
		CHF
Néant		

Inventaire des engagements conditionnels

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Forme juridique	But	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Nom de l'organe de révision
entités non autofinancées					
Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASiCoPe)	Association de communes	Pourvoir à l'instruction publique des degrés enfantin, primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées	4'871'174.00	12.100%	Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne
SDIS Région Venoge	Association de communes	Créer et exploitation le service de défense incendie et secours de la région Venoge	néant		BDO SA à Lausanne
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV)	Association de communes	Exécution des tâches de la protection civile	néant		DFG Fiduciaires SA à Echallens
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région	Association de communes	Application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (L-AJE) du 20 juin 2006	néant		Ofico Fiduciaire SA à Lausanne
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	Corporation de droit public	favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoire des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres	néant		pas d'organe de révision
ORP (orientation professionnelle Morges)	Convention		néant		pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (ADCV)	Association de droit privé selon art. 60ss CCS	défendre et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres	néant		Fiduciaire Mobile Sarl à Mossel
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV)	Association de droit privé selon art. 60ss CCS	encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant	néant		Intermandat SA à Lausanne
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)	Association de communes	L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)	néant		Hervest Fiduciaire SA à Lausanne
entités autofinancées					
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz (AIEE)	Association de communes	l'épuration des eaux usées recueillies par les égouts communaux aménagés sur le territoire des communes membres	13'000'000.00	16.615%	Intermandat SA à Lausanne

11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

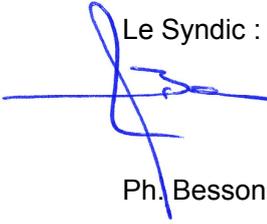
- vu le rapport de gestion et des comptes 2017,
- oui le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2017 se soldant par un bénéfice de CHF 4'532.36,
- de porter la totalité du bénéfice en réduction du découvert au bilan au 1^{er} janvier 2017 de CHF -253'934.70 pour le ramener au montant de CHF -59'402.34 au 31 décembre 2017, tenant compte de l'amortissement extraordinaire de CHF 190'000.-,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2017, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 28 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		La secrétaire :
 Ph. Besson	 M. Goy Bommottet	

Lors de la séance du 21 juin 2018 les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

J. Rodriguez

N. Pahud